



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

217A

LETTRE

DE

M. BURKE.

(3)

A V I S.

Quelques personnes ayant témoigné
l'original (anglais) de la lettre de M. B
ARTAUD prévient qu'il le mettra à
pre.se; en conséquence les personnes qui
procurer, sont priées de se faire inscrire
payer la somme de 1 livre 4 sous; il
sera tiré aucun exemplaire au delà de
pour les souscripteurs.

B U R K E

LETTRE
DE M. BURKE,
A UN MEMBRE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DE FRANCE.



A L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Chez ARTAUD, Libraire, près le bureau du
contre-seing.

M. D C C C X I.

L E T T R E

I M P R I M E E

A L'IMPRIMERIE

NATIONALE

DE LA LIBRAIRIE



ASSEMBLÉE NATIONALE

des Sciences, des Arts, des Lettres, des Sciences et des Arts

contre-les-lettres.

M. D. C. C. X. I.

AVANT-PROPOS

DU TRADUCTEUR.

L arrivera peut-être que la lettre de M. Burke, dont j'offre la traduction au public, ne paroîtra pas en anglais. Mais je ne crois pas qu'on puisse se méprendre à sa manière, que j'ai tâché de faire passer dans notre langue aussi exactement qu'il m'a été possible. Je crois que M. Burke est un des hommes dont il est le plus difficile d'emprunter le nom, avec quelque espoir d'en imposer : d'ailleurs le manuscrit original, signé de lui, sera, s'il est nécessaire, déposé chez l'imprimeur de la traduction.

Pendant le temps que j'étois occupé à cette traduction, que des circonstances qui ne sont d'aucune importance pour le public, ont retardé, il m'est tombé entre les mains une traduction d'une réponse faite par M. Joseph Priestley à une partie de la première lettre de M. Burke. Je ne sais si ce dernier jugera à propos de répondre à un écrit où le fiel n'a pas été épargné. Mais puisqu'on a cru devoir se hâter de le publier en français, j'ai cru que les circonstances m'autorisoient à y répondre

pour la France, et peut-être même m
soient le devoir; d'autant mieux que la
des dogmes de l'église catholique, qu
qu'à ces derniers temps l'église natio
galement *établie* en France, avec c
glise anglicane, dont M. Burke est me
ce me semble apporter quelque diffé
la manière de considérer les proprié
moins une partie considérable des pr
ces deux églises.

M. Priestley, ministre très-zélé d
grégation de non-conformistes, ex
loix de son pays, dont je ne dois
fier la sagesse, mais dont la conve
propriété est d'une évidence palpable
tages d'une *église établie*, qui ne
participer sans abandonner non-seu
opinions religieuses que je suis per
professe dans la sincérité de son c
la manifestation d'opinions politi
quelles il paroît attacher beaucoup
M. Priestley, qui ne cache pas sa
lente contre l'église dominante de
son desir de la voir détruire, et ses
jouer un rôle actif dans cette destr
cru devoir reprocher à M. Burke, c
treur grave, d'avoir pensé et pub

établissement religieux, étoit dans un état, d'une utilité que l'on pourroit regarder comme allant jusqu'à la nécessité.

M. Priestley reproche à M. Burke d'avoir confondu l'idée de la religion elle-même, avec celle d'un *établissement civil*; (1) prêtre lui-même, et dévot à sa manière, M. Priestley pense aussi que la religion est très-utile à la société, mais il ne veut pas de religion *établie*. Quoique je sois bien fermement de l'opinion de M. Burke, qui a véritablement posé en principe, qu'un *établissement religieux* est nécessaire dans un état, (2) je crois que cette opinion peut être la matière d'une discussion; et pour ceux qui adoptent quelques-uns des principes de M. Priestley, elle se réduira à examiner, si la religion peut se conserver dans un état, et sur-tout d'une manière réellement utile à l'état, si elle n'entre absolument pour rien dans la constitution de l'état; et ensuite,

(1) Je cite les paroles mêmes de la traduction, que je soupçonne de n'être pas bien exacte dans ce passage; mais c'est à la traduction française que je dois répondre.

(2) Page 137 de l'original, 193 de la seconde édition française, où il faut lire: *Cette consécration de l'état par son union avec un établissement religieux.*

si la religion peut avoir quelque véritable rapport avec la constitution s'il n'y a pas de religion *établie*; en avoir admis qu'il doit y avoir quelque *établie*, s'il est convenable qu'il y en *sieurs* ou seulement *une*. Cette dernière est celle qui peut admettre une plus grande variété de solutions, car elle dépend d'un certain état de choses, qui est différent dans différens états. Quant aux deux premières, je suis convaincu qu'un examen impartial verra bien aisément les personnes qui professent une religion (je ne parle pas de ceux qui n'en professent aucune) à examiner pour l'affirmative. M. Burke a de très-fortes raisons de son opinion, et qu'on pourroit y en ajouter.

M. Burke fait encore sentir les inconvéniens de différens genres, qu'il y auroit, à faire un *établissement* pour la religion, aux dépens des revenus publics, et, à mon avis, il a oublié un, extrêmement important, d'une grande importance, que je balancerois à faire un *établissement* pour la religion, si on pouvoit être fait que par ce moyen il n'y eût aucun inconvénient, c'est qu'il paroît impossible d'accorder un pareil *établissement*

tolérance , qui est un devoir sacré des gouvernemens , et un droit sacré des citoyens , devoirs et droits qui ne pourroient manquer d'être essentiellement blessés par un impôt levé pour le soutien du culte.

Au reste , on voit aisément que M. Burke a naturellement , et sans doute guidé , sans y faire une attention particulière , par ses propres lumières sur cet objet , marqué son opinion , et prévenu les difficultés que M. Priestley lui a fait mal-à-propos , en disant (1) , que ce n'est pas au hasard et à l'incertitude d'une contribution volontaire que la nation anglaise a cru devoir confier cet objet d'un si grand et si fondamental intérêt.

Je crois que c'est ici le lieu de dire un mot d'une opinion qu'on a cherché à faire prévaloir en France , savoir , que *la dixme étoit un impôt*. Comme l'église anglicane possède aussi beaucoup de dixmes , que cette opinion a été quelquefois soutenue en Angleterre , mais sous le vernis extérieur au moins de l'intérêt personnel , que M. Priestley semble l'avoir adoptée pour

(1) Page 149 de l'original , et 212 de la traduction , où il faut ajouter le mot *volontaire* après celui *constitution*.

s'en faire un moyen contre M. Burke
 M. Burke , faute d'occasion sans d
 l'a pas examinée , cet examen trou
 turellement sa place ici. La seule r
 m'ait paru de quelque force en faveu
 opinion , c'est que la perception de
 est réglée par des loix ; et on a ét
 dire établie , ce qui seroit décifif.
 n'est pas vrai ; et comme l'a dit un
 éloquens défenseurs du clergé , auq
 puis me refuser de renouveler le rep
 n'avoir pas fait imprimer ses discou
 dans la discussion particulière sur les
 au mois d'août 1789 , que dans la
 générale sur la propriété des biens e
 ques , la dixme se percevoit plusieu
 avant qu'il existât aucune loi qui en
 ment mention.

La dixme est dans son origine ,
 tion purement volontaire , un don
 fait à l'église par les propriétaires de
 soit directement pour l'entretien de
 tres et du culte , soit dans la vue d'a
 le travail des cultivateurs la bénédic
 pensateur de tous les biens de la
 et n'a aucun des caractères de l'im
 venue la propriété de l'église , et

états entièrement chrétiens et même catho-
liques , tels qu'étoient la France , l'Angleterre
et plusieurs autres , elle y a été universelle ,
par la raison que tous les propriétaires étoient
de la même religion , et mus par les mêmes
motifs ; et par le cours naturel du tems et des
événemens , il a bien fallu des loix pour
régler les accessoires , si l'on peut parler ainsi,
de cette propriété. Donc il est impossible à
tous les hommes de bonne foi , et instruits de
l'histoire , de méconnoître la véritable origine ,
et la nature de la dixme , qui n'a rien qui tienne
de l'impôt. (1)

(1) On a objecté encore que certaines natures de pro-
ductions étant exemptes de dixmes , cette variété lui don-
noit le caractère d'un impôt : je ne crois pas que ce
raisonnement soit bien concluant ; peut-être pourroit-
on tirer une conséquence toute opposée de la pre-
mière proposition , et dire que cela prouve au contraire
qu'un don ainsi restraint ; n'en a que mieux le carac-
tère de la liberté ; d'ailleurs , l'exemption de dixme en
faveur de certaines productions pourroit bien n'être
qu'une exception , ou une précaution pour éviter un
double emploi. Par exemple , les prairies sont , en gé-
néral , exemptes de dixmes ; mais le lait et les autres
productions des pâturages et des fourrages la payent en
plusieurs endroits , et notamment en Angleterre , où
c'est le droit commun. — Les bois en sont assez gé-

M. Priestley ou son traducteur font dire à M. Burke , que l'église est si loin de dépendre de l'état , que l'état n'a pas la propriété ni la souveraineté sur rien qui appartient à l'église ; il n'est qu'un fidé-commis pour son usage. Voyez les termes de M. Burke : (1) Ils ont , (les confondu le droit de l'église sur ses dans la masse de la propriété privée

L'ÉTAT N'EST POINT LE PROPRIÉTAIRE
DONT IL NE PEUT S'ATTRIBUER LE DOMAINE,
NI LE DOMAINE, DONT IL EST SEUL LE PROTECTEUR ET LE RÉGULATEUR

généralement exempts, cependant il n'est pas toujours facile de trouver des titres qui énoncent la perception de la taillie sur les bois, et un habile jurisconsulte anglais (M. Blackstone) regardoit celle des taillis comme due par le droit commun, quoiqu'avec beaucoup d'exceptions : fort naturelle et nécessaire négligence avec laquelle cette perception a dû se faire pendant des temps où les bois n'avoient aucune valeur.

(1) Page 150 de l'original , et 213 de la traduction qui n'est pas rigoureusement exacte.

(2) *Estate of the Church.* Je rapporte l'original en langue anglaise, pour mettre ceux qui entendent véritablement cette langue, en état de vérifier ma traduction.

ment M. Priestley ne conteste pas la vérité de ces principes , appliqués (comme l'a fait M. Burke) à la propriété privée ; et ce qui resteroit seul à examiner , ce seroit s'il a eu raison de ranger dans cette classe les biens ecclésiastiques.

L'assemblée nationale a bien usé de ces biens comme si la nation en étoit propriétaire ; mais ce n'est qu'une conquête de fait , et il n'y a aucun décret de l'assemblée qui ait dit que dans le droit , la nation étoit propriétaire (1) ; ainsi il est encore permis d'examiner la théorie de cette question.

Je crois qu'un exposé clair et simple de cette question suffira pour la décider. A qui appartiennent les biens ecclésiastiques ? Ceux qui sont destinés au ministère et au culte pastoral , appartiennent aux églises , considérées comme la réunion de plusieurs fidèles vivant dans un certain territoire , sous un ou plusieurs pasteurs communs (les curés , les évêques et leurs coopérateurs canoniques) ; mais appartenant à cette société , pour l'usage religieux seulement , suivant l'intention très-expresse des donations , c'est-à-dire , pour satisfaire aux

(1) L'assemblée n'a jamais ôté aucun bien à l'église de France , sans promettre un dédommagement.

dépenses nécessaires du culte et de l'éducation publique, et pour l'entretien des ministres ou pasteurs, lesquels, lorsque par une concession légitime et une institution canonique ont acquis un droit spirituel, dont ils ne peuvent être privés que par la même autorité qui les en a investis, acquièrent aussi un droit temporel sur la portion qui leur est destinée, et leur personne est une propriété de la même nature que toute autre propriété privée, et dont les restrictions semblables, et dont les exemples sont très-communs. Ce n'est pas des fictions de droit, nécessaires dans le système des loix, de l'Angleterre sur les biens ecclésiastiques de ce genre, qui ne sentent avoir d'autres propriétaires, et qui ne peuvent exercer une action légale, (que l'Angleterre refuse aux véritables propriétaires) pour les défendre, et la nécessité de l'intervention du ministère public dans les contestations qui ont ces biens pour objet, ne se conserve en France des traces bien évidentes de l'origine et de la nature de cette propriété, des traces conservées encore, par l'usage qui n'a jamais été refusée aux paroisses, et qui ont voulu en corps, contribuer à l'entretien des biens de leur église commune,

La participation à cette propriété, toujours appliquée à son usage légitime, s'acquiert par la simple habitation dans le territoire, et la conformité à l'église, soit que l'on soit né dans son sein, soit que l'on s'y soit réuni. Les non-catholiques en France, les non-conformistes en Angleterre, en entrant dans le sein des églises auxquelles cette propriété appartient, jouissent de tous les avantages dans l'ordre temporel, de tous les bienfaits dans l'ordre spirituel, qui peuvent dériver de cette propriété, et l'une des règles les plus essentielles de ces mêmes églises, est de ne refuser leur entrée à aucun individu.

Ces propriétés appartiennent de fait à des corporations essentielles à toute société, où il existe un principe religieux, existantes en France et en Angleterre, avant le commencement du gouvernement qui a réduit en corps de nation les habitans de ces divisions de l'Europe, que les gouvernemens n'ont ni voulu, ni pu anéantir, qui par leur nature sont destinées à une existence perpétuelle, et à cet égard, on doit peut-être, allant encore plus loin que M. Burke, ou si l'on veut, étendant jusqu'au premier moment de l'établissement de la religion chrétienne en Angleterre, ce qu'il

en a dit, assurer que ces propriétés fondues par leur essence même, dans la masse générale de la propriété privée, et que le gouvernement n'a pas sur elles des droits d'une autre nature que sur les autres de cette masse générale.

C'est en leur assurant une protection que le gouvernement d'ailleurs est pour lui un devoir, que ce grand objet si éloquemment exprimé par Burke, cette consécration de l'état, qui dépeint avec énergie les précieux éléments de la morale publique, et pour ainsi dire le fondement de la constitution, et c'est dans ce devoir bien et consciencieusement exécuté, que consiste ce que l'on appelle le *établissement* religieux. C'est alors possible d'avoir en même tems un *établissement* et une *tolérance*, qui est aussi un devoir sacré du gouvernement. C'est alors facile, sans s'exposer à y manquer, de remplir cet autre devoir dont M. Burke parle aussi avec éloquence, et qui consiste à être juste aux petits et aux grands, aux riches et aux pauvres, aux foibles et aux puissans, aux fortunés et aux heureux, cette instruction morale, persuasive et efficace, utile à ceux à qui elle est donnée, plus utile encore à ceux qui sont destinés à vivre avec eux; ces consolations

aucune position dans l'ordre social ne peut garantir qui que ce soit de n'avoir pas souvent besoin ; ces espérances qui en adoucissant les maux de la vie , affermissent le courage , ou , comme on verra qu'il le dit encore dans la lettre que l'on va lire , donnent le véritable courage.

Et voilà les avantages dont on privera le gouvernement français , si l'on continue à méconnoître les droits de l'église de France , sur les propriétés destinées aux ministres et au culte pastoral.

A cet égard , l'église de France et l'église anglicane sont sur la même ligne , et ce que l'on a dit des propriétés de l'une , est exactement applicable à celles de l'autre. Mais la doctrine du mérite des œuvres , consacrée dans notre église , et abandonnée par l'église anglicane , avoit contribué à maintenir chez nous , une autre classe de biens ecclésiastiques , dont la propriété est assise sur d'autres bases non moins respectables , et dont le gouvernement anglais s'est emparé , même avant d'avoir abandonné la communion , ou du moins la doctrine de l'église romaine ; mais il y a tout lieu de penser que cette opération a beaucoup contribué à décider et à hâter cette en-

tière séparation qui l'a suivi depuis
cette variation dans la doctrine
presque à rien dans l'opinion l'uti-
genre de propriété, on a dû mettre
térêt à les récupérer, en même tem-
divertissement a dû paroître moins

On voit bien sans doute, qu'
tion ici de ces fondations faites po-
blissemens de culte et de prières
manière privées, quoique souvent
fondations légitimes, parce qu'elles
été faites sous la sanction des lois
avoient formé une classe précieuse
priétés dans la personne des héritiers
seurs religieux des premiers fondateurs
gouvernement français, pendant
suite de siècles, avoit non-seule-
risé ces fondations, mais il leur
dé une protection spéciale, qu'il
sur-tout à en maintenir la perpétuité
server cette classe particulière de
dont ces fondations ont formé
empêcher qu'elles ne fussent diver-
tres usages. Sans doute il a pu leur
leur retirer cette protection; il a pu
yeux à la loi, qu'il avoit auparavant
de veiller, et laisser aux vrais p

le soin de veiller aux-mêmes; et cette opération ne devrait être examinée que par des vues et d'après des principes d'économie politique. Mais quant à la propriété en elle-même, bien essentiellement et bien évidemment une propriété privée, elle étoit à son égard soumise à ces mêmes loix immuables, qui régissent la propriété qu'elles ont créées, et qui ne sont au pouvoir d'aucun gouvernement juste.

M. Priestley objecte à M. Burke que l'on ne peut pas dire *qu'il est du devoir du gouvernement, de pourvoir à TOUS les besoins des hommes*, et il en conclut que le besoin d'instructions religieuses est un de ceux auxquels le gouvernement ne doit pas pourvoir, et par conséquent qu'il ne faut pas de religion établie. Ce raisonnement, d'abord, n'est pas bien logiquement exact, car la vérité de la première proposition laisseroit encore la seconde bien incertaine, sur-tout lorsqu'on voit que M. Priestley ne paroît dispenser le gouvernement de pourvoir qu'aux besoins où il ne peut pas atteindre. Or, en France comme en Angleterre, le gouvernement avoit une entière facilité à atteindre ce besoin; il ne lui falloit pour cela que suivre la règle sacrée de res-

pecter la propriété. Puis confondant la distribution d'une bonne qui coupe à ces enfans le morceau de pain qui leur sert à son déjeûner, avec la prévoyance d'un père de famille, qui veille à ce qu'il y ait du pain dans la maison, il fait un raisonnement qui ne seroit fort bien, que le gouvernement n'auroit pouvoir à rien du tout, ou si l'on aime mieux qu'il ne doit point y avoir de gouvernement. Rigoureusement parlant, les individus ne pourroient avoir pouvoir à tous leurs besoins de leurs jeunes enfans : peut-être que si on met cette règle, ils deviendroient sauvages. Mais je ne vois pas d'après quel principe on pourroit opposer. Priestley pourroit se croire en droit de s'y opposer.

Après avoir dit que je balancerai entre deux coup à donner mon suffrage à un gouvernement de religion, qui me paroîtroit le plus en un principe, même éloigné, d'inconveniens, quoique je regarde une religion établie comme une partie essentielle d'un bon gouvernement, il semble d'abord que je n'ai rien de plus à dire sur l'article de la tolérance. Mais il me semble qu'il n'est permis en aucun cas de punir pour des opinions religieuses ; et que le gouvernement doit laisser la plus grande liberté à ces

sans permettre cependant que des actions évidemment contraires à la loi naturelle, foyent jamais présentées comme des devoirs. Je crois que l'on ne doit forcer aucun citoyen à professer une religion; mais je crois que le gouvernement à le droit, & même le devoir de restreindre ceux des citoyens, qui font ouvertement profession de n'en admettre aucune. Si ces citoyens jouissoient de tous les avantages de la société, sans exception, ils auroient un avantage réel en plusieurs occasions, sur leurs concitoyens religieux, dans leurs transactions réciproques; & voilà ce que la loi ne doit pas souffrir, & ce à quoi elle doit pourvoir; mais ce n'est pas ici le lieu de développer ce principe, que je n'ai énoncé, que parce que M. Priestley paroît vouloir en établir un opposé.

M. Priestley reproche à M. Burke, de manquer à ses principes, en ne s'efforçant pas de procurer en Irlande, son pays natal, l'avantage de l'établissement à la religion catholique, qui est celle de la multitude. Il faudroit avoir plus de connoissance que je n'en ai de l'état de l'Irlande, pour apprécier justement ce reproche; mais il me paroît que M. Priestley n'a pas du tout prouvé que la reli-

gion *établie* en Irlande, étoit ent
 frais de la multitude; cela peut
 cela n'est pas prouvé, & M. P
 ses expressions dans ce passage,
 lement qu'il n'a pas du tout de r
 tes sur les propriétés ecclésiastiqu
 roit si naturel de soupçonner qu
 nement Anglois est injuste enver
 liques Irlandois, que je dois m
 le juger, sur-tout quand la cause
 avec aussi peu d'exactitude.

Sans doute il est avantageux, &
 désirable, que la religion, dont l
 de grandes propriétés dans un éta
 même est très-facile à y *établir*, fo
 du plus grand nombre des cito
 fâcheux que cette règle ne soit
 Irlande comme elle l'est en Ang
 plus encore en France, où il est
 y a une beaucoup moindre propo
 sidens, & cette réflexion suffit
 France, pour répondre à beaucoup
 de M. Priestley.

M. Priestley, *ou son traducteur*,
 pour titre à sa huitième lettre,
 tion : *un établissement civil est-il essen*
christianisme? L'abus des mots n

trément rare dans ces lettres, & fans doute l'auteur ou le traducteur, ont cru se mettre à l'abri du reproche qu'on pourroit leur faire, d'avoir abusé du mot *essentiel*, qui dans un ouvrage de la nature de celui-ci, paroît devoir être entendu dans son sens rigoureux, par l'épithète d'*honorable*, soulignée après celle d'existence dans la première phrase, *si un établissement civil tient aussi essentiellement que vous le prétendez, à l'existence HONORABLE du christianisme.* Mais il est vrai que cette épithète *honorable*, dont le sens n'est pas rigoureusement précis, doit absolument être retranchée, si l'on veut trouver quelque force au raisonnement, par lequel M. Priestley cherche à prouver que M. Burke est tombé dans une erreur qui approcheroit de l'absurdité, & que je n'ai pas vu dans sa première lettre, d'avoir dit que le christianisme n'a pu exister sans *établissement*. M. Burke auroit peut-être pu dire, que l'église n'a pas existé sans propriétés; on lui en voit de mobilières, qui sont aussi des propriétés dès le tems des apôtres; elle en avoit acquis d'immobilières, & même de considérables, au milieu des persécutions; & quand elle est devenue la religion des empereurs, & bientôt après de l'empire romain,

elle en avoit déjà beaucoup. Mais M. Burke n'a jamais dit qu'elle eût été *abolie* alors, dans le sens sur-tout de la définition de M. Priestley; défini par lequel je ne crois pas non plus, que M. Burke ait adopté entièrement, par exemple, la doctrine de Priestley lui en fait un reproche. Il n'admettra pas, que l'établissement d'une église, donne au gouvernement une restriction, le droit de la régler, & que le gouvernement n'aura pas non plus à une église, que le droit de *proscrire totalement* ouverts ou tacitement les autres religions. Ce droit appartient à l'état, & non à celui de régler les limites, & de donner la tolérance; car le droit de proscrire appartient à personne. Comme l'église n'appartient à M. Priestley, membre d'une église qui n'en a pas, & qui n'a aucune espérance d'en acquérir, il n'est point possible qu'il le travestisse. Mais ce qui est à être d'avantage, c'est que dans sa lettre, il reconnoisse formellement les droits légitimes, au moins dans le fond, de l'église en général, à ses propriétés, & qu'elles lui ont été données ou qu'il y conviennent, que les dix

bord été payées volontairement. Il ajoute que le paiement devint ensuite une obligation. Je le pense comme lui, parce que, dans un tems ou dans un autre, elles ont été *données* à perpétuité. Ce n'est pas seulement dans la Lombardie, que la dixme, quoique généralement ainsi nommée, ne va pas jusqu'au dixième. Il est bien rare qu'elle y aille en France, & je crois que, il y a du moins beaucoup d'exceptions en Angleterre, à cette règle, si elle y fait le droit commun.

Quelques-uns des reproches que M. Priestley fait à l'établissement de l'église Anglicane, ne tombent pas sur l'église de France, comme il en convient lui-même. En conséquence, ce n'est pas à moi à les réfuter. Et je dois finir sur cet article, en répétant ce que j'ai déjà dit; c'est que M. Priestley a soin d'y distinguer l'établissement des propriétés.

M. Priestley employe une longue lettre, sous le titre de l'inviolable sainteté des revenus de l'église, à combattre ce que M. Burke avoit dit, non pas de leur inviolable sainteté, mais de leur inviolabilité, comme *Propriétés*. Je crois avoir établi méthodiquement, autant qu'il en étoit besoin, ce que M. Burke n'avoit fait qu'annoncer avec éloquence, comme une

vérité qui devoit frapper tous les esprits ; & je n'ajouterois rien, si ce n'étoit de pas relever deux erreurs de M. Hume dans la première, d'avoir regardé les intérêts des ecclésiastiques, *les membres du clergé*, comme les propriétaires de ces revenus. Je ne sçavois pas plus haut, quels étoient les véritables propriétaires des biens ecclésiastiques ; & je ne sçavois pas quelles opinions de jurisconsultes Anglois étoient applicables seulement à la forme de ces biens, pour la conservation de ces propriétés. Je ne puis point en changer la nature, & je ne puis point en changer les lois, & je ne puis point en changer les formes, lesquelles ayent pu favoriser l'erreur. Je ne me déplaîsoit pas à M. Priestley. La seconde erreur étoit l'abus des mots. M. Burke a bien dit que le droit de l'église à ses biens, ne dépendoit pas des institutions du gouvernement, & il a bien en montrant que ce droit étoit le même que celui de toutes les autres propriétés, & que ce droit n'a rien dit qui put faire penser que ce droit étoit chaque donation ou acquisition particulière, & que comme une donation faite par Dieu, & que comme une garantie par une institution divine. Ceux qui croient en Dieu, le regardent comme le protecteur de toutes les propriétés ; ceux qui admettent le déisme, ne peuvent se dispenser de le reconnoître.

lement. Et en ce sens, la propriété de l'église, comme toutes les autres, est d'institution divine. Elle doit être protégée, elle doit être réglée par les gouvernemens; mais elle doit être respectée, elle est inviolable. Et l'assemblée nationale de France, soutient bien qu'elle ne l'a pas violée; elle prétend l'avoir acquise, au moyen d'une rente perpétuelle très-considérable, & constitutionnellement établie. Elle est encore bien éloignée de la hauteur des pensées de M. Priestley, quoiqu'elle aye fait une partie du chemin qui conduit à ce sommet éminent. Il s'est un peu trop hâté de lui donner des éloges, qui, *tous au moins*, ne lui feront pas agréables.

Enfin, M. Priestley assure que, « l'expé-
 » rience de briser complètement l'alliance entre l'église &
 » l'état, se fait assez en grand, & depuis un
 » tems suffisant (dans les états Américains)
 » pour nous faire espérer d'en voir un résultat
 » qui mette fin au procès; c'est-à-dire, qui
 » décide s'il est utile ou non, qu'il y ait des
 » établissemens d'église ». Je ne crois pas le
 » tems, à beaucoup près, suffisant pour une
 » expérience aussi délicate pour nous. Je ne
 » crois pas l'expérience parfaitement complète
 » à notre égard. Et je ne crois pas non plus,

quoique je n'aye pas de certitude sur ce sujet, que l'expérience aye été sur les propriétés des églises; je serai étonné d'apprendre que ces propriétés n'aient pas été respectées.

(22)

L E T T R E
D E M. B U R K E,
A U N M E M B R E
D E L' A S S E M B L É E N A T I O N A L E
D E F R A N C E.

M O N S I E U R,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 17 novembre dernier, dans laquelle, avec quelques critiques, vous avez la bonté de me témoigner votre satisfaction de celle que j'ai publiée sur les affaires de la France. des marques d'approbation, ainsi mêlées d'observations me feront toujours plus de plaisir que ne pourroient faire des louanges générales & sans réserve. Ces dernières ne peuvent servir qu'à flatter notre vanité; celles du premier genre en même tems qu'elles encouragent nos travaux, peuvent nous aider à les perfectionner.

Je dois avouer & reconnoître quelques unes des erreurs que vous me reprochez, une seule

m'a paru véritablement important corrigée dans l'édition que je prendrai de vous envoyer. Quand aux maux & aux difficultés que l'on pourroit faire, dit-on, par quelque partie des gradations de votre constitution, vous observez avec attention qu'elles n'affecteroient pas la fin de mes objections. Qu'il y ait un échec ou de moins, dans l'échelle de revenus par laquelle vos ouvriers montent de l'ancienne paroissiale à leur anarchie, cela me paroît peu important, si ce n'est en elle-même est un moyen illusoire.

J'ai publié mes pensées sur cette question, pour mettre mes compatriotes à l'épreuve d'estimer la sagesse des plans que j'ai fait faire pour modèles. J'ai cru que le succès de ces plans, se feroit mieux dans les travaux du comité établi pour préparer, dans les desseins de l'édition, les plans par les architectes, que dans l'exécution par les maçons. Je n'ai pas cru perdre le tems de mes lecteurs, par quels changemens une malheureuse expérience, pense corriger une absurdité. Cette recherche n'auroit pas de succès que l'expérience des jours qui se passent, ayant prouvé l'impossibilité de l'opération, ne nécessairement du entraîner vos objections de même que l'expérience des jours qui se passent, céderont les entraîneront sans cesse de nouveaux projets, aussi impraticables que les premiers, & qui ne méritent d'être observés, qu'autant qu'ils

vir à fournir des preuves journalières de l'illusion de leurs promesses , & de la fausseté de leurs déclarations solennelles. Si je les avois suivis dans toutes leurs variations , ma lettre seroit dégénérée en une gazette de leurs excursions vagabondes , en un journal de leur marche égarée d'erreurs en erreurs , à travers un désert sans eau & sans verdure , où n'ayant pas pour guide la lumière du ciel ; ils n'y ont pas surpléé par l'art inventé par la sagesse, pour en tenir la place.

Je suis inaltérablement persuadé , que l'entreprise d'opprimer , de dégrader , d'appauvrir , de confisquer & d'éteindre la noblesse originaire , & les propriétaires de terres d'une nation entière , ne peut jamais être justifiée , sous quelque forme que l'on cherche à la masquer. Il ne peut me rester le moindre doute sur la folie & l'absurdité , du projet de changer un grand empire , en un bureau de marguilliers , ou en une association de pareils établissemens , & de le gouverner dans l'esprit qui doit régir l'œuvre d'une paroisse , sous quelque modification , & avec quelques améliorations qu'il puisse être présenté. Je ne crois pas que je puisse jamais être obligé de convenir , que l'on puisse parvenir à trouver un masque . qui ne soit pas à-la-fois hideux & destructif, pour en revêtir un plan de gouvernement , qui mettroit les plus éminens pouvoirs , entre les mains de marguilliers & de bédaux , & d'autres officiers de cette importance en leur donnant pour les guider la prudence des procureurs chicanneurs, & des cour-

tiers juifs, & pour les mettre en action, des pulsions de femmes sans pudeur & de bas rang, des cabaretiers, des souteneurs, des mauvais lieux, des apprentifs étourdis, des charlatans, des tauds de boutiques, des perruquiers, des ménétriers & des histrions en action, & toute cette classe, dans une république constituée comme la nôtre, ne manquera pas, par son insolence, d'étouffer toute influence de l'incapacité modérée des hommes ignorans, mais de l'activité à des professions utiles, laborieuses & utiles. L'ensemble de ce projet, quand on ne se borneroit à ce qui en est présentement aux yeux du public, & que son but secret seroit pas de parvenir à faire passer, par un mauvais goutant canal, une puissance tyrannique entre les mains d'une demi douzaine de personnes, peut-être d'un plus petit nombre de personnes intrigans, est en même tems, du côté de son génie, si plat, si vil & si stupide, & du côté de sa méchanceté, si détestable, qu'il me crois devoir considérer les correctifs, & le moyen desquels on espéreroit le rendre moins impraticable, comme autant de moyens de le combattre.

Dans cette déplorable situation, les personnes craignent que les auteurs de ces mauvais maux puissent être engagés à précipiter l'exécution de leurs desseins ultérieurs, & qu'ils ne fournissent les lumières que leur fourniront les autres, mêmes, employés pour mettre au grand jour l'absurdité de leurs systèmes, l'incapacité de leurs plans, & le peu de con-

de leurs travaux avec leurs principes , ils craignent qu'ils puissent être engagés à rendre l'ensemble de leur ouvrage homogène , en le rendant plus malfaisant ! Hé non , Monsieur , excusez la liberté que votre indulgence m'autorise à prendre ; de vous faire observer , que pour de telles craintes , il faudroit renoncer à exercer aucunes de ses facultés , dans cette cause si importante pour le genre-humain tout entier.

Un recours téméraire à la force , ne peut pas être approuvé , dans une situation de foiblesse réelle ; d'imprudens efforts produisent des disgraces , & leurs mauvais succès diminuent les moyens & le courage nécessaires , pour de plus raisonnables entreprises. L'emploi des armes de la raison est d'une autre nature ; on doit toujours le hasarder , quoiqu'elles puissent être empoisonnées par la malignité & les sophismes. La raison n'est pas exposée à des pertes ni à la honte , & son peu de réussite d'aujourd'hui n'empêche pas , pour l'avenir , celle d'une utile & sage politique. Dans cette inévitable incertitude de l'effet des mesures de la prudence humaine , quel antidote est plus assuré contre le poison de la fourberie que l'avantage de la dévoiler. Il faut avouer cependant que la fraude peut encore être dévorée , même après sa découverte , quelquefois même plus avidement encore , précisément parce qu'elle est découverte ; les hommes mettent quelquefois leur amour-propre à ne point se laisser détromper , & souvent ils préfèrent de se jeter dans cent erreurs , à l'aveu d'être tombés dans une : mais

après tout , lorsque ni nos principes, ni nos talens, ne nous permettent pas d'employer les tromperies contre eux, nous devons employer les raisons pour éclairer ceux dont l'âme n'est pas d'être doués de raison; & nous devons nous en tenir à l'issue, au hasard des événemens. Il ne faut point travailler uniquement pour les besoins de ces monstres de l'esprit humain. Je ne doute pas que ceux qui ont machiné de telles entreprises, puissent devenir meilleurs citoyens, en conséquence de ce qu'ils ont fait, que l'on puisse leur dire; ils se font d'une armure à l'épreuve de la raison. Il y a, çà & là, quelques peu de personnes qui, ayant été entraînées, dans les commotions, par l'extravagance de leurs passions, peuvent être engagées, lorsque leur première ferveur est un peu refroidie, à venir pour un examen tranquille des faits, où la séduction les a entraînées; mais tels gens seulement, (& je suis obligé de dire, que le nombre en est généralement peu considérable), que l'on peut s'adresser avec quelque espoir. Je ne puis dire, avec une assurance qui monte à une certitude absolue, qu'il ne s'en soit fait, qui n'ait été préparé & machiné d'avance, & même avant l'assemblée des états-généraux.

Nulla nova mihi res, inopinave

Les hommes d'aujourd'hui, les de
 jourd'hui, sont les hommes & les
 premiers momens de vos agitation

leur apparence extérieure ait varié. Le papillon que l'on voit maintenant s'élever dans les airs, & déployer ses aîles brillantes aux rayons du soleil, est identiquement le même animal qu'un moment auparavant, on voyoit se traîner en rampant sous la forme de chenille.

Autorisez donc à régler notre conduite sur cette hypothèse, que nous avons à traiter avec des hommes doués de raison, y a-t-il un moyen plus efficace de faire reconnoître la fausseté de quelques principes politiques, que la démonstration de leur tendance nécessaire à des conséquences directement opposées, & même destructives, des établissemens dont ces mêmes principes sont présentés comme la base. Si le genre de démonstration, que l'on nomme la preuve par l'absurde, que la sévérité de la géométrie ne réproûve point, nous étoit interdit dans toutes les discussions sur des objets de législation, on nous enleveroit une des armes le plus puissantes, contre l'extravagance armée du pouvoir.

Vous savez, Monsieur, que ce que vous objectez à la méthode que j'ai employée, a été reproché même aux vertueux efforts, que ceux qui vous sont unis par l'amour de votre patrie, ont fait pour en prévenir la ruine. On a dit en Angleterre, après l'avoir dit en France, que les usurpateurs qui y règnent, n'auroient pas poussé leur tyrannie, à de si destructives extrémités, s'ils n'y avoient pas été stimulés & provoqués, par l'âcreté de votre opposition. Ceux qui forment une opposition à une iniquité triomphante, sont par la na-

ture même des choses , exposés à c
Si vous restez sans action , vous êtes
comme les complices des mesures
vous acquiescez par votre silence. S
y opposez , on vous accuse de pro
puissance irritable , susceptible , &
à de nouveaux excès. La conduite
qui succombe , ne paroît jamais
moins elle manque toujours , aux ye
gaire , de ce qu'il regarde comme
touche de la sagesse , & c'est le su

Une des causes qui ont contrib
pléter la ruine du roi & de la na
cette espérance dont on ne peut
raison , quoiqu'on puisse difficilem
dre entièrement , cette confiance s
quoique si peu fondée , qu'il rest
au fond du cœur des oppresseurs de
quelqu'étincelle de vertu , quelq
pudeur. Il est essentiel à la sûret
nêtes gens , qu'ils croient tout le m
qu'ils n'attendent jamais que du ma
des méchans , & que d'après ce p
agissent avec promptitude , décis
meté. Je me souviens bien , qu'à cha
de votre étonnante histoire , qu'à ch
de votre tragique représentation ,
sophistes qui vous ont subjugué , tr
à établir leurs principes destruct
même qu'ils les appliquoient à des
formelles , il étoit à la mode de dire
voient aucune intention d'exécute
rations dans leur rigueur. Cela à c
rendre l'opposition timide , à retar

l'entier les précautions , en entretenant ces espérances fallacieuses , les imposteurs trompèrent tantôt une classe d'hommes , tantôt une autre , de telle manière qu'aucun moyen de leur résister ne se trouva préparé , quand ils se mirent à exécuter , avec barbarie , les plans enfantés dans leur imposture.

Il y a des circonstances , dans lesquelles , il seroit honteux de n'avoir par été trompé. Il y a une certaine confiance nécessaire au commerce social , et faute de laquelle , les hommes se feroient plus de tort par leurs propres soupçons , qu'ils ne pourroient en essayer par la perfidie des autres ; mais quand les hommes dont nous ne pouvons ignorer qu'ils sont méchants , nous trompent , nous sommes pire que des dupes. Les belles protestations des méchants , doivent être de nouveaux motifs de méfiance. Mais il y a un cas , où ce seroit folie de ne pas avoir la plus entière confiance aux imposteurs les plus décriés , c'est lorsqu'ils nous font des déclarations d'hostilité.

Il me semble que parmi vous , quelques personnes nourrissent d'autres espérances , qui , je suis obligé de le reconnoître , sont plus spécieuses que celles qui , dans le commencement ont trompé et désarmé tant de gens , ils se flattent que la misère extrême , que les extravagans projets que l'on exécute , attireront sur la multitude , finira au moins par lui dessiller les yeux , si elle ne fait pas ouvrir ceux de ses conducteurs. Je crains beaucoup le contraire ; quand aux directeurs de ce système d'impostures , ne savez - vous pas ,

Monsieur, que les trompeurs et viennent jamais à un repentir si posteur n'a de ressource que dans n'a aucune autre provision en réserve trouver dans son ame, ni force à laquelle il puisse recourir, lorsqu'on se voit trompé par l'effet de sa ruse et de sa malice. Une prudence commence-t-elle à s'user, il n'a que d'en trouver une autre à Malheureusement aussi, la crédulité est un fonds aussi inépuisable que des coquins. Ils ne peuvent jamais au peuple de jouissance solide, mais tiennent toujours dans l'espérance. Les politiques ne vont pas prétendre, qu'aucun avantage ayent été le fruit de leurs opérations. Le bonheur public se soit encore quoique ce soit, sous leur gouvernement est malade, elle est très l'effet de leurs remèdes. Mais dans l'ordinaire des charlatans, on lui passés ne sont pas en notre pays. Si vous avez pris le remède, il faut patience le succès de son opération. Les premiers symptômes, sont à la fois fâcheux, mais ils prouvent que le remède n'est pas sans vertu. Les maladies sont inévitables dans toutes les constitutions, et l'on ne va à la guérison, que par la route de la patience. Enfin nous ne sommes pas de ceux qui ne connoissent qu'une pra

mais des médecins consommés dans les règles les plus sûres de l'art, et dont le succès est immanquable. Vous avez lu, Monsieur, le premier manifeste, ou si vous l'aimiez mieux, la merveilleuse affiche de l'assemblée nationale, vous voyez que le défaut de succès de toutes ses entreprises, n'a diminué en rien la présomption de ses promesses. Comparez-la, avec leurs premiers engagements, qu'ils fortifièrent d'un serment, où ils jurèrent courageusement, que pourvu qu'ils fussent soutenus, ils rendroient leur patrie glorieuse et heureuse. Après cela jugez, si ceux qui peuvent écrire de pareilles choses; ou ceux qui peuvent trouver du plaisir à les lire, sont capables de revenir d'eux-mêmes, à une suite de conceptions ou d'actions raisonnables.

Quant à la masse du peuple, quand une fois ce malheureux troupeau s'est dispersé, quand ces pauvres brebis se sont soustraites, ne disons pas à la contrainte, mais à la protection de l'autorité naturelle, et de la subordination légitime, leur sort inévitable est de devenir la proie des imposteurs. Lorsqu'une fois il a goûté les flatteries des coquins, il ne veut plus écouter la raison que l'on ne pourroit entièrement dépouiller de la forme de censure et de reproche. Les très-grands maux n'ont jamais donné jusqu'à présent, et tant que le monde durera, ne donneront jamais d'utiles leçons, à aucune portion de l'espece humaine. Un malheur extrême aveugle autant les hommes qu'une extrême prospérité. Les situations désespérées inspirent des conseils et des me-

sures désespérés. On a fait prendre à France l'habitude de chercher ses richesses ailleurs que dans le bon ordre de la justice, de la modération, de la simplicité et de l'industrie. On lui a appris à ne compter que sur le coup d'espérance de l'usage des armes, et à se fier à lui-même, avec profusion, en disant *Nihil non arrogant armis*. En conséquence, on a vu un dérèglement de l'ordre régulier de la vie, et l'on a vu quelque chose de flatteur pour les passions, de positions générales des hommes, de vivre des aventuriers, des bohémiens, des mendiants et de leurs agréments. L'étreinte de la loi a servi pour empêcher que plusieurs ne prennent une habitude. Le flux et le reflux de la crainte et de l'espérance, l'opposition de la poursuite et de la retraite, du succès et de la fuite, l'alternative de la famine et de la nourriture des sauvages et des voleurs, rendent la vie une marche insipide et languissante à un peuple qui, dans cette marche tranquille, constante et uniforme, d'occupations et de travaux, ne laissent pour point de vue, après la poursuite de travaux, qu'une honnête et simple existence. Ceux qui ont éprouvé l'ivresse de la fortune, qui en ont retiré quelques profits, pendant peu de tems, ne pourront donner volontairement. Ils peuvent être en proie à de grands maux, dans le milieu de leur prospérité, ils n'y chercheront de remède que dans leur puissance. A-t-on jamais vu un prince engagé un prince à abdiquer sa puissance, et quel effet veut-on qu'il en résulte ?

fasse sur ceux que l'on a appris à se regarder comme un peuple de princes.

La partie la plus active et la plus agitée des dernières classes, s'étant emparé du pouvoir, et attribué la répartition du butin, ils en employeront les ressources pour se former un corps d'adhérans dans chaque municipalité. Ces gouverneurs et ces adhérens, seront assez puissans, pour tenir sous leur joug ceux qui seront mécontents de n'avoir pas eu l'adresse de s'assurer une part dans ce pillage. Ceux dont la chance aura été malheureuse dans cette loterie d'imposture et de rapines, seront probablement ceux de la horde qui auront le moins de sagacité, d'activité et de résolution. Si leur mésaventure les enhardissoit à faire quelque mouvement, ils seront bientôt accablés, comme rebelles et mutins, par leurs plus heureux confrères en rébellion; nourris pendant un tems, avec une sévère économie, des miettes du pillage, ils s'anéantiront par degré, et éloignés de la vue et même de la pensée de leurs chefs, ils seront destinés à périr, comme de vils insectes, dans une honteuse obscurité.

Quelle ressource pouvez-vous espérer du repentir forcé de ces mutins devenus invalides, de ces voleurs réformés par leurs chefs. Le gouvernement, lui-même, dont le devoir est de contenir les plus audacieux et les plus adroits de ces pillards, est leur complice; ses armes, ses trésors, toutes ses forces sont dans leurs mains. La magistrature,

qui , par-dessus toutes choses , d'inspirer de la terreur , est rempli de créatures , et deviendra leur instrumens ne me fait plus regarder votre situation comme désespérée , que par votre magistrature. Il n'y a que par ceux que nous connoissons ces hommes que les maîtres ont désignés pour la performance des fonctions. Nous les avons devant eux une bande d'hommes dépravés de leurs excès , encore tous couverts de suye et de la fumée des ateliers forgées les confiscations et les peines (*dentis massæ fuliginè lippos* ,) forgées les armes offensives & défensives doivent mettre en état d'attaquer les ennemis , les meurtriers , les traîtres , les malfaiteurs de tout genre ; et l'usage ensuite contre la vengeance des hommes de cette bande d'hommes , bien pénétrés d'indignation conforme à ce qu'ils pratiquent avec un souris amer la possession de la propriété , méprisant les maximes fondamentales de toute jurisprudence. C'est avec mépris et l'horreur de tous les hommes qui vous examinent , que nous avons vu sur le siège sacré de la justice , dans la capitale de votre royaume détruit , des hommes qui ne voient d'autre recommandation , que la possession qu'ils font de ces principes , et qu'ils donnent de les réduire bien efficacement en pratique. Nous voyons qu'à l'avenir on employera , pour compléter votre

de règles et de formes. Ils ne vous annoncent pas la paix, ils vous annoncent seulement une guerre plus régulière. Leur magistrature est le complément de leur tyrannie, et leur lanterne est moins à craindre que leurs tribunaux.

On auroit pu croire, qu'un sentiment ordinaire de pudeur, les eût obligé à vous donner pour juges, pour disposer de vos vies et de vos fortunes, des hommes qui n'eussent pas pris, dans l'assemblée nationale, l'habitude de fouler aux pieds les loix et la justice, des hommes impartiaux, des hommes qui eussent au moins l'apparence de l'impartialité:

Lorsque Cromwell voulut essayer de légitimer sa puissance; lorsqu'il voulut rétablir l'ordre dans sa patrie subjuguée; il ne choisit point les dispensateurs de la justice parmi les instrumens de son usurpation: tout au contraire, il chercha avec une grande sollicitude, et un grand choix, au milieu du parti le plus opposé à ses desseins, des hommes de poids et d'une réputation respectable; des hommes que la violence des tems n'avoient pas entachés; des hommes dont les mains n'avoient pas été souillées de confiscations et de sacrilèges. Il choisit pour chef de sa justice; notre illustre Halés, quoiqu'il eut absolument refusé de prêter le serment CIVIQUE, inventé par l'usurpateur, ou de donner aucune marque de reconnaissance de la légitimité de son gouvernement. Cromwell, dit à ce grand jurisconsulte, que, puisqu'il ne reconnoissoit pas la légalité de son droit, tout ce qu'il demandoit de lui, étoit de distribuer cette justice.

sans laquelle aucune société ne
d'une manière digne de ses se
de sa réputation sans tache;
pas son gouvernement person
social en tout, qu'il le prioit
en qualité de juge. Cromwell
les institutions nécessaires au
usurpation, de l'administration
justice dans sa patrie. Mais Cr
homme dans le cœur duquel
voit pas entièrement éteint,
suspendu, les sentimens de relig
de la gloire et d'une réputation
tant au moins qu'elle pouvoit
ses desseins. C'est à ce choix de
nous devons la conservation d
nous ne manquions pas alors
ces insensés soutiens *des droi*
qui s'efforçoient d'en effacer te
ges, comme des restes de féod
barie. Par ce choix, Cromwell
gards de son siècle, et de la po
brillant modèle d'une sincère c
té, d'une justice scrupuleuse,
fonde jurisprudence. Mais ce
de pareils démarches que vos
usurpateurs se piquent d'imiter
On auroit pu croire qu'après
honnête et nécessaire, si vos m
que celles qu'ils ont fait pût ê
ces noms, ils auroient suivi la
de ceux qui ont été à la tête des
ont eu ce glorieux caractère. B
prend, que rien ne contribuât da

cilier les esprits des anglois au gouvernement du roi Guillaume; que le soin qu'il prit de remplir les sièges épiscopaux vacants, d'hommes qui se fussent attiré l'estime publique, par leur science, leur éloquence, et leur piété, mais par dessus tout, par leur modération bien connue dans les affaires publiques. Mais dans votre révolution purificatoire, qu'avez-vous choisi pour régler votre église? M. de Mirabeau est un beau parleur, un écrivain éloquent, un très-joli garçon. Mais je dois vous dire que rien ne nous a davantage étonné dans ce pays-ci, que de le voir à la tête de vos arrangemens ecclésiastiques. Le reste du plan est bien assorti, votre assemblée adresse à la nation un manifeste, pour lui dire avec une insultante ironie, qu'elle a ramené l'église à son état primitif. Elle a véritablement raison en un point, au moins votre église est revenue à sa pauvreté, et à sa persécution originale. Que peut-on en attendre après cela? Dans cet espoir, et sous un pareil chef, n'a-t-on pas appelé à des évêchés, des hommes (si ils en méritent le nom) qui n'avoient d'autre mérite connu, que d'avoir servi d'instrument à l'athéisme, que d'avoir jetté aux chiens, le pain des enfans, que d'avoir condamné à mourir de faim leurs troupeaux chrétiens, et les pasteurs leurs confrères, pour gorger de leurs biens la horde entière des usuriers, des brocanteurs, des agioteurs juifs des coins des rues? n'est-ce pas de tels hommes, qui ont été appelés à des évêchés pour célébrer dans des églises dont les gardiens seront obligés de prendre

caution, même pour les vases sacro-
don patriotiques ne les eut pas
dépouillées) et n'oseront pas confier
à leurs mains sacrilèges, aussi lo-
moins, qu'il pourra rester dans ces
des assignats sur les pillages de vases
à échanger contre leur argenterie d'or.

J'ai oui dire que les enfans de qu'on
de ces agioteurs juifs ont été faits évêques
assurément bien à l'abri du soupçon
superstition *chrétienne*, dignes comme
Saint prélat d'Autun, nourris aux
Gamaliel. Nous savons qui est celui
les usuriers du temple, et nous savons
est celui qui les y fait rentrer.

à Londres des personnes fort riches
qui professent la religion juive. Nous
avec plaisir vivre parmi nous, mais
avons aussi d'un caractère tout différent
voleurs de maisons, des receleurs de
volées, des contrefacteurs de papier
merce; nous en avons même plus
pouvons en faire prendre sans inconvénient.
Mais nous pouvons facilement vous en
autant que vous voudrez, pour
nouveaux sièges épiscopaux. Ce sont
très-versés dans l'art des sermens
feront aucune difficulté de de prêter
pule tous ceux, que le fertile génie
formateurs pourra imaginer.

Il est difficile d'être constamment
sur des objets aussi ridicules, mais
chissant à leur conséquence, il est
barbare d'en parler avec légèreté.

barbare, stupide et féroce insensibilité, faut-il donc que votre peuple soit réduit, pour supporter une telle manière d'agir, dans son église, dans son gouvernement et dans sa magistrature, pour quelque peu de tems que ce soit; mais les François égarés sont comme tous les autres frénétiques, qui supportent avec une patience merveilleuse, la faim et la soif, le froid et la prison, les chaînes et les fouets de leurs gardiens, au moyen de l'imagination extravagante qu'ils se forment, d'être des généraux d'armées, des prophètes, des rois et des empereurs. Il me paroît impossible d'espérer le changement d'opinion, de ceux qui regardent leur infamie comme honorable, leur abaissement comme une élévation, leur servile obeissance aux plus vils tyrans, comme leur liberté; et qui prennent pour des marques de respect et pour des hommages, l'ironie, et les insultes de leurs dominateurs, à peine sortis de dessous terre. Pour guérir cette phrénésie, il faut commencer, comme dans toutes les cures de même genre, par se rendre maître des malades. La partie saine de la nation, qui je crois est considérable, quoique loin d'être la plus nombreuse, a été surprise, elle est désunie, découragée, désarmée; il faudroit qu'elle fut remise dans une situation plus heureuse, pour qu'elle pût délibérer d'une manière utile, ou pour qu'elle pût persuader le reste. Elle a pour cela besoin de pouvoir, autant que de sagesse. Il faut que ce pouvoir soit remis entre les mains de Patriotes fermes et courageux, qui sachent distinguer les malheureux égarés, des

traîtres qui les ont séduits, qui puis
 le gouvernement (s'ils pouvoient
 heureux, pour se rendre maîtres
 avec une clémence éclairée, ferm
 voyante, il faut que ce soit des ho
 soient bien purgés du levain des
 si jamais il leur en a pu entrer dan
 des hommes qui sachent commenc
 les fondemens d'une véritable et sag
 en effaçant les dernières traces de
 losophie, qui prétend à l'honneur
 vertes dans les *terres australes* de
 des hommes qui veulent établir le
 ment de l'état, sur ces bases de r
 de politique, que nous avons le l
 posséder de tems immémorial, et q
 que nous conserverons jusqu'à
 siècles.

De tels hommes ne peuvent r
 pouvoir que de dehors. Peut-être
 t-il donné, par pitié pour vous. C
 ment, aucune nation n'a jamais ét
 situation, qui demandât plus path
 la compassion de ses voisins; et le s
 propre conservation pourra aussi les
 Je ne pourrai jamais croire aucune
 surée en Europe de sa tranquillité,
 tems, qu'au centre de cette partie
 il existera un gouvernement, (S
 l'appeler de ce nom,) fondé sur le
 de l'anarchie; qui est dans la réa
 minaire de fanatiques, armés pour
 tion des principes de l'assassinat, c
 de la rébellion, de la fourberie, de

de l'oppression et de l'impiété. Si l'on eut découvert l'esprit et le caractère de Mahomet, lors même qu'il se tenoit caché, comme il fit quelque tems, dans le fond des sables de l'Arabie déserte, il eut été l'objet des précautions des esprits prévoyans, qu'eut-ce été, s'il eut élevé son étendard fanatique, pour la destruction du christianisme, au milieu de l'Asie ? Les princes de l'Europe, agirent avec sagesse, lorsqu'au commencement de ce siècle, ils s'armèrent pour empêcher que la France n'engloutît tout.

Ils ne doivent point actuellement, dans mon opinion, souffrir que toutes les monarchies et toutes les républiques s'engloutissent dans l'abîme de sa déplorable anarchie. Ils pourroient pourtant maintenant se croire suffisamment en sûreté, parce que la puissance relative de la France est, pour le présent, réduite à peu de chose; mais le tems et les occasions pourroient faire naître des périls. Il peut exciter des troubles intérieurs dans chaque nation, il existe un pouvoir qui veille sans cesse, toujours disposé, toujours empressé à profiter de toutes les conjonctures qui pourroient lui donner quelque lieu d'espérer quelque succès, pour l'établissement de ses principes et de ses arrangemens de destruction. Quelle clémence pourroient montrer ces usurpateurs, pour les souverains, pour les nations étrangères, eux qui traitent leur roi avec une indignité sans exemple; qui oppriment si cruellement leurs concitoyens.

Le roi de Prusse, en concurrence avec nous

s'est généreusement employé pour g
Hollande de la confusion, le même
uni à la Hollande sauvée, et à la gra
tagne, a remis l'empereur en posse
pays-bas, et assuré sous le gouvern
ce prince, contre toute innovation a
la constitution antique et héréditair
provinces. La chambre de Vestlar
l'évêque de Liège, injustement dépo
la rébellion de ses sujets. Quoique
Prusse ne fut engagé par aucun tra
ne fut uni par aucun lien du sang
fut induit par aucune raison parti
penser que le gouvernement de l
fut plus malfaisant, ou plus oppre
celui des Turcs, cependant, par de sin
tifs de politique, il s'est entremis
menace de toutes ses forces, pour
le turc même, des serres de l'aigle
Si cette conduite a paru sage à
en faveur d'une nation barbare, où
est négligée avec une grossiereté fatal
humain, qui par principes est l'enne
nelle du nom chrétien, d'une natio
daigne pas même nous honorer de la
de la paix, qui ne veut concl
les nations chrétiennes aucun traité p
que ceux de trêve, si cette condui
bonne à employer en faveur des Tur
roit-il paroître injuste, impolitique,
traire aux règles de la charité, d'em
memes forces pour arracher de sa
ou monarque vertueux, (que l'Eur
corde à honorer du titre de roi très

qui après une interruption de cent soixante et quinze ans, a rassemblé les états de son royaume, pour réformer les abus, pour établir un gouvernement libre, et raffermir son trône; un monarque, qui dès les premiers momens, sans y être forcé, sans en être même vivement sollicité, avoit donné à son peuple une *grande chartre* de priviléges, telle que jamais aucun roi n'en avoit accordé à aucune nation. Les rois qui aiment leurs sujets, les sujets qui aiment leurs rois, doivent-ils souffrir avec insensibilité qu'arraché de son palais par une horde de traîtres et d'assassins, au milieu même du cours de ces généreuses concessions, il soit jusqu'à ce moment encore retenu en prison, pendant que son nom royal, que son caractère sacré, est journellement employé pour la ruine totale de ceux mêmes dont la loi l'avoit établi le protecteur.

La seule offense commise par ce bon prince contre son peuple, c'est d'avoir entrepris de lui donner une constitution libre, sous une monarchie. C'est pour cela, que par un exemple qui n'avoit pas encore été donné au monde, il a été déposé. Des souverains, qui se joindroient à un tyran déposé, pourroient être flétris, par la vitiieuse simpatie, qu'on seroit en droit de leur supposer avec lui. Mais je crois que ce seroit oublier tout ce qui peut être dû à l'honneur et aux droits de tout gouvernement légitime et vertueux, que de ne pas prendre le parti d'un prince juste, détrôné par des traîtres et des rebelles,

qui proscrivent , pillent , confisquent , pillent de toute manière leurs con-
Je crois que le roi de France est un
important des considérations de la
ou des sentimens de la compassion ,
été le grand Seigneur ou ses états. Je
pas que l'anéantissement de la France
s'effectuoit) seroit un événement a-
pour l'Europe , pas même pour nous
mes ses rivaux. De sages et prudens
de Rome , ne croyoient pas qu'il fu-
geux pour elle que Carthage fut en-
détruite. Et ce sage Grec qui ne vit
que par la destruction d'Athènes , un
yeux de la Grèce fut arraché , se m-
la fois , un homme bien éclairé sur
général de la Grèce , un brave enne-
du nom de Spartiate et un vainqueur

Cependant , Monsieur , ce que je
dit de l'intervention des princes é-
n'est que l'opinion d'un homme pri-
n'est l'organe d'aucune puissance , ni
parti ; mais qui croit devoir faire
avec force et énergie , son sentimen-
lier , dans une crise aussi important
genre humain entier.

Je ne puis craindre , qu'en parlant
berté de l'état du roi et de la reine d-
je contribue à hâter l'exécution de
complots contre eux. Vous croyez , M-
que les usurpateurs peuvent trouver
écrits , et qu'ils y saisiront avec av-
prétexte qui favorisera le dessein d'ef-
qu'au nom de la royauté. Il est loir

cœur de desirer du mal, votre roi. Mais il vaudroit mieux pour lui, cesser de vivre, (il a cessé de régner) que de continuer à être l'instrument passif de la tyrannie et de l'usurpation.

Mon intention a certainement été de démontrer autant qu'il étoit en mon pouvoir, que l'existence d'un tel officier exécutif, dans le système de république qu'on exécute en France, est du dernier degré d'absurdité, mais en le prouvant, je n'ai rien pu apprendre de nouveau, du moins aux auteurs de ce plan. Ils ne conservent le nom de roi, que pour faire illusion à ceux des François, pour qui ce nom est encore un objet de vénération. Ils calculent la durée de ce sentiment, et lorsqu'ils verront qu'il est prêt à s'éteindre, ils ne se donneront pas la moindre peine pour trouver des excuses et des prétextes, pour effacer le nom, comme ils ont détruit la réalité. Ce nom a fait pour le produit barbare qu'ils ont engendré dans le sein de la royauté même, l'effet d'un cordon umbilical, qui a nourri le monstre, jusqu'au moment où il peut de lui-même atteindre sa proie, et il ne lui en restera que la marque, qui servira de preuve qu'il a déchiré les entrailles dont il est sorti. Il est rare que les tyrans manquent de prétexte, la fraude est toujours prête à servir l'injustice, et aussi long-tems que les faux prétextes et les sophismes serviront sans embarras leurs projets, ils n'ont aucun besoin de tirer sur moi pour se procurer cette monnoie. Mais les prétextes et les sophismes ont eu tout leur effet,

l'usurpation n'a plus besoin de r
fie à ses forces.

Rien de ce que moi, ou qui
nous pourrions dire, ne peut
avancer d'une heure seulement,
dessein depuis long-tems prémé
de leurs déclarations solennel
adresses emmiellées, des serm
qu'ils ont prêtés, qu'ils ont impo
ils détruiront le roi, lorsque so
d'être nécessaire à leurs projets
moment plus tôt. Il est probabl
menceront par se défaire de la
les menaces répétées d'un pare
ront perdu une partie de l'eff
produit, dans l'esprit agité d'
tionné. Maintenant les avantag
de ces menaces journalières,
dureté de ses jours. Ils conse
leur souverain, pour l'exposer
la multitude, comme une bête
comme ils pourroient faire d'
fermé dans sa cage de fer.
à rendre la monarchie mépris
sant à la dérision, dans la pe
bienfaisant de leurs rois.

Leur insolence me sembl
haïssable que leurs crimes. L
cinq et six Octobre, me p
bien moins détestables, que
torze juillet. Il y a des occa
ne plaise que je range dans
qui est arrivé les cinq et six
y a dis-je, des occasions, où

tureux peuvent être confondus avec les plus méchants hommes. Dans les ténèbres , dans la foule et dans la confusion d'un grand tumulte , il peut être difficile de les distinguer. Des erreurs nécessitées , même par des desseins criminels , peuvent trouver quelques excuses , elles peuvent être abandonnées à l'oubli , pourvu que les coupables ne se plaisent pas à en entretenir le souvenir, et à se tenir plus en état de commettre de nouveaux crimes , par l'exemple des premiers , et les soins qu'ils prennent d'en conserver la mémoire. C'est dans l'abandon de la sécurité , c'est dans l'épanchement de la prospérité , c'est dans ces heures de réjouissance et de plaisirs , où les cœurs s'adoucissent et se dilatent , que l'on peut sur-tout discerner le véritable caractère des hommes. C'est alors , ou jamais , que l'on peut découvrir ce qu'ils peuvent avoir de bon ; lorsque les loups et les tigres sont rassasiés de proie , ils deviennent moins cruels , on peut s'en approcher avec moins de danger : si dans le temps de la prospérité , des hommes généreux s'abandonnent sans réserve à la bonté de leur cœur , si se livrant alors , sans mesure à cette pitié qui leur est naturelle pour les affligés , à leur générosité envers l'ennemi subjugué , évitant avec soin tout ce qui pourroit l'insulter , oubliant les torts , outre payant les bienfaits si remplis eux-mêmes de dignité , ils la respectent partout où ils la voyent , mais ils la regardent comme sacrée , quand le malheureux en est revêtu , c'est alors au contraire , qu'éblouis de l'éclat d'un bonheur qu'ils n'ont

pas mérité , de vils et sordides
gonflent dans leur propre poi-
que déployant leur odieuse
brillent de tout le lustre de
de leur méchanceté naturelle. C'
est impossible qu'un homme d'
neur puisse être confondu , et
leur troupe. Ainsi vos maîtres
dans un tems qui leur paroiss
de repos et de sûreté politique
quoique la nation fut à pein
horreurs de la famine , qu'elle
d'être plongée dans un abîme
de mendicité , imaginèrent de
bre immense de peuple sans s
flexions , ramassé à grands frai
coup d'art de tous les coins d
toute l'ostentation du luxe e
Ils construisirent un vaste ar
lequel ils élevèrent un pillory
qu'ils placèrent leur roi et l
times , qu'ils élevèrent sur leur
gure insultante. Ce fut là , qu
la compassion et du respect d
honnêtes , furent exposés à la
multitude sans réflexion et s
qui avoit perdu dans son abru
qu'à cette tendresse versatile ,
cipal caractère de la sensibilit
capricieuse de la populace.

(1) Le pillory ou carcan , en Angl
lement fort élevé , comme celui qui
y exposer le Roi de France. (Note a

insulte cruelle ne manquât d'aucun de ses traits déchirans, ils choisirent l'anniversaire de ce jour, dans lequel elle avoit exposé les jours de leur prince au plus imminent danger, sa personne aux plus vils opprobres; un moment après celui, où des assassins (qu'ils avoient secrètement soudoyés) avoient ouvertement pris les armes contre leur roi, corrompu ses gardes; surpris une de ses forteresses, égorgé de malheureux invalides qui la gardoient, massacré son gouverneur, et semblable à des bêtes féroces, mis en pièces le premier magistrat de sa ville capitale, pour le punir de sa fidélité à son service.

Jusqu'à ce que la justice du monde se soit réveillée, ils iront sans réflexions, comme sans provocations, jusqu'aux derniers excès. Ceux qui ont ordonné et exécuté la scène du quatorze juillet sont capables de tout: ce n'est pas pour faire réussir leurs projets qu'ils commettent des crimes, c'est pour se donner l'occasion de commettre des crimes qu'ils forment des projets. C'est leur naturel qui les leur inspire; lorsque la nécessité ne les leur inspire pas. Ce sont des philosophes *modernes*, et ce nom renferme, exprime tout ce que l'on peut concevoir de bassesse, de férocité, de dureté de cœur.

Outre les signes caractéristiques qui sont empreints dans les arrangemens de détails, il y en a qui ne le sont pas moins, dans la politique générale de votre despotisme tumultueux, qui dans mon opinion, détruisent jusqu'au dernier reste de l'espoir d'une révolu-

tion dans l'ame de ses chefs. Je
ce point de vue leurs projets p
de la génération qui se forme
qu'ils cherchent à lui inculper ,
qu'ils cherchent à faire naître d
à cet âge tendre où il est si faci
Au lieu d'inspirer à leur jeuness
lité, cette modestie, qui en cor
ces et les charmes, au lieu d
à l'admiration des exemples qui
réellement à l'éloignement de
l'empreinte de la pétulance, de
la vaine opinion de soi-même
l'ame dont cet âge tendre n'est
même que trop susceptible,
avec art ces fâcheuses dispositio
parent même à devenir les resso
meront un jour. Rien ne dem
sérieuse réflexion, que la natu
que l'autorité publique recom
que cette tecommandation leu
grande influence sur l'esprit du
cacité d'une éducation vertueuse
reusement incertaine, l'étendue
est malheureusement trop lim
l'éducation favorise quelque vice
quelque chose dans son systéme
trop à craindre qu'elle n'opér
grande énergie, et dans l'éten
limitée. Le magistrat qui croit
veur de la liberté, fermer les
ce qui s'imprime, et bien plus ri
obligé qu'aucun autre, de pe
pule le mérite des écrivains qu

recommande à l'attention générale, par la plus puissante de toutes les autorités, les honneurs et les récompenses publiques. Avec quel soin ne doit-il pas éviter d'en honorer des auteurs d'une morale suspecte, ou seulement incertaine. Quelle crainte ne doit-il pas avoir de mettre entre les mains de la jeunesse, des écrivains qui se sont laissés aller à la singularité de leur caractère, et dont les écrits lui inspireront bien davantage les bizarreries du maître, que les principes de la science. Il doit par-dessus tout, éviter de donner sa recommandation à un écrivain, qui a donné des marques d'un esprit aliéné, parce que là où manque la raison saine, on ne peut trouver la vertu solide, et que l'extravagance est toujours méchante et vicieuse.

C'est sur des principes absolument opposés, que se dirige l'assemblée nationale. Elle recommande à la jeunesse de France l'étude des écrits les plus extravagans des sistématiques inventeurs *en morale*. On sait que ses chfs se disputent avec chaleur, à qui ressemble le plus à Rousseau. Dans le vrai, ils se sont approprié son sang, son esprit et ses mœurs. Ils l'étudient, ils le méditent, ils feuilletent ses écrits dans tous les momens qu'ils peuvent dérober aux machinations laborieuses du jour, et aux débauches de la nuit. Ils sont devenus le Canon de leurs livres symboliques, et comme la célèbre statue de Polyclète, sa vie est devenue pour eux le modèle de toute perfection. C'est pour ériger des statues à un tel homme, à un tel écrivain, proposé pour

modèle à tous les écrivains , à tous les cloches des églises , sont fondus dans les ateliers de Paris. Quelque viciuse que soit la morale dans la spéculation et dans la pratique , morale d'un écrivain qui auroit pu écrire d'une manière sublime sur la géométrie , que l'autorité publique lui élève un monument n'avoit d'objet apparent que la gloire. Mais si Rousseau n'est pas un philosophe , il n'est plus rien. De sorte que tout ce qu'il est impossible de se méprendre sur ce que l'on a eues en choisissant l'auteur de ce livre , quel on a commencé à recommander comme un des livres de l'école des maîtres d'instruction.

Le problème qui occupe les maîtres , c'est de trouver ce qui peut substituer aux principes , employés au présent , pour régler la volonté des hommes : ils veulent trouver dans les esprits , des dispositions raisonnables que la morale antique , à leur nature , et leur énergie , les propres au gouvernement qu'ils veulent maintenir leur puissance , et à leurs ennemis : ils veulent , en conséquence , prendre la place d'une vertu simple et intéressé , flatteur , séduisant , et de la pompe illusoire. La véritable base du christianisme , est la foi , mais profonde et solide , de toute sa pratique , mais pénible dans sa pratique , sans son observation , ils l'ont entièrement perdue. Leur objet est de submerger tous

de la nature et de la société, dans un océan d'absurde vanité : lorsqu'elle n'est pas poussée à un haut degré, quand elle s'applique à de petits objets, la vanité n'est pas d'une grande importance ; mais parvenue à toute sa taille, elle devient le pire de tous les vices, dont elle prend le masque suivant les circonstances : elle fait de l'homme tout entier, un mensonge, elle ne lui laisse rien de sincère, rien de digne de confiance : empoisonnées et perverties par la vanité, les meilleures qualités font les mêmes effets que les plus détestables. Pourquoi, ayant à leurs dispositions des écrivains aussi immoraux que le héros de leurs statues, (Voltaire et tant d'autres), vos maîtres ont-ils préféré Rousseau ? C'est parce que le vice qu'ils vouloient placer sur le trône dû à la vertu, s'est trouvé chez lui dans toute sa splendeur.

Nous avons possédé en Angleterre ce grand fondateur, ce grand maître de la secte de la vanité philosophique. Comme j'ai eu de bonnes occasions de connoître sa conduite journalière, il ne m'est resté aucun doute, que la vanité ne fût le seul principe qui conduisoit son cœur, et qui guidoit son esprit ; ce vice alloit chez lui presque au degré de la rage ; ce fut cette indomptable et extravagante vanité qui déterminâ ce Socrate insensé de votre assemblée nationale, à publier une extravagante confession de ses foiblesses et de ses crimes ; & à chercher un nouveau genre de gloire, en mettant au jour ces vices bas et obscurs, que l'on ne voit que trop souvent unis aux talens les plus éminents. Pour peu que l'on ait observé la

nature de la vanité, on reconnoît sa pâture de tout, qu'elle ne rebute aucune espèce d'aliment, qu'elle se plait même de ses erreurs et de ses fautes, l'espérance d'attirer l'attention, l'étonnement, ou, au pis aller, le mépris, le mérite de la candeur et de l'ingénuité, par l'abus et la corruption que la nature fait de l'hypocrisie même, que Rousseau a conduit à tenir un minutieux registre de sa vie, où la vertu n'a pas même produit une seule variété, où l'on ne peut en trouver une seule tache, pas une seule action vertueuse, où la vie est la vie, qu'il s'est plu à proposer au genre humain; telle est la vie, telle est la vie, avec impudence, se vanter à l'aspect du créateur, qu'il ne semble reconnoître son pouvoir pour le braver. Votre assemblée, qui se propose que l'exemple à toujours bien plus que le précepte, à choisi cet homme, de son propre aveu, n'a pas proféré un mot de vertu, pour le modèle de la nation, elle lui qu'elle a érigé sa première statue, elle lui qu'elle fait commencer un nouveau règne d'honneurs et de distinctions publiques.

Ce fut cette vertu de nouvelle espèce, que vos maîtres canonisent, qui est le héros moral, a épuisé toutes les ressources de sa puissante rhétorique, en exprimant une bienveillance universelle, tandis que son cœur ne pouvoit concevoir, ni imaginer la moindre étincelle de cette piété filiale, et commune à tous les pères. L'indifférence lance envers l'espèce entière d'un

l'autre, le manque absolu d'entrailles pour ceux qui les touchent de plus près, voilà le caractère des modernes philosophes. Après avoir affiché le principe d'une indépendance réellement insociale, le héros de la vanité refuse le juste prix d'un travail ordinaire, aussi bien que le tribut que l'opulence doit au génie, et qui honore celui qui le paye, et celui qui le reçoit; puis il se fait un titre de sa misère pour excuser ses crimes. Il se fonde d'attendrissement pour ceux qui n'ont avec lui que la relation la plus éloignée, puis, sans la moindre émotion, il éloigne de lui, il rejette avec mépris les fruits de ses dégoûtantes amours, et confie ses propres enfans aux soins et à la tendresse des hôpitaux. Une ours arme ses petits; elle les nourrit, elle les forme; mais une ours n'est pas un philosophe. La vanité trouve son compte à changer le cours des sentimens que la nature inspire. L'écrivain sentimental a des milliers d'admirateurs. Le tendre père est à peine connu de son hameau.

C'est en prenant ainsi Rousseau pour instituteur dans la *philosophie morale* de la vanité, que l'on a entrepris en France la régénération de la constitution morale du genre humain. L'existence des hommes d'état, de la trempe de vos maîtres actuels, ne peut se soutenir qu'à l'aide des maximes inconséquentes, barbares, fallacieuses. Il leur est nécessaire de tenir le peuple constamment éloigné de son habitation, et de ses occupations ordinaires, et dans une action perpétuelle. Il

faut , qu'ils fassent de l'homme une
de l'artifice , toujours couvert d'un
propre à la scène , et qui n'est bon
qu'à la lumière des chandelles , et
distance convenable. Les hommes de
pays , ne sont naturellement que trop
à se laisser emporter à la vanité , et i
pas semblé nécessaire , pour la perfec
Français , qu'elle leur fut inculquée
diquement ; mais il est évident que
volution en est l'enfant légitime , qui
pieusement et assiduellement son auteur

Si vos maîtres ont recommandé un
d'éducation faux et théâtral , c'est parce
système de gouvernement et de la n
ture. Les deux systèmes se convienne
tement entr'eux , et ne peuvent conven
à aucun autre. Pour les bien entendre
considérer du même coup-d'œil la
et la morale des législateurs. Vos phi
pratiques , suivant uniformément l
tème , ont sagement remonté jusqu'a
ces. Comme les relations des pères
enfans forment la première base des
de la morale commune et naturelle , il
des statues à un homme qui fait para
sensibilité exquise et générale , mais
qualité de père , s'est montré barba
roce , et qui a joint à la bassesse de
la dureté du cœur. Ami du genre hum
nemi de ses propres enfans. Vos ma
jettent les devoirs imposés au vulg
cette relation , comme contraire à la
comme manquant de fondement dans

trat social , et de sanction dans les droits de l'homme , parce que sans doute , elle n'est pas le résultat nécessaire d'un choix libre.

La relation sociale, qu'ils ont ensuite choisie pour la régénérer, en élevant une statue à Rousseau, est celle qui avoit été regardée jusqu'à présent, comme la plus sacrée, après celle des pères et des enfans. Ils rejettent avec dédain les principes de ces vieux et timides penseurs, qui regardoient le caractère de précepteur comme voisin de celui de père, en ayant la même dignité, et méritant le même respect; les moralistes des tems de ténèbres regardoient les précepteurs, comme appelés à en tenir la place et à en remplir les devoirs sacrés. Dans ce siècle de lumière, on enseigne à la nation qu'ils doivent faire le rôle de séducteurs. On s'attache par système, à corrompre une classe qui n'en est que trop susceptible, qui depuis quelque tems est un fardeau croissant pour vous; cette multitude de littérateurs vains et inconsiderés, que l'on engage à quitter leur devoir naturel, mais sévère et insipide, pour le rôle plus brillant de beaux esprits, d'hommes de plaisir, que remplisso autrefois dans les ruelles et aux toilettes, votre jeunesse militaire, on excite la sensibilité des jeunes élèves en faveur de ces maîtres, qui trahissent la confiance la plus sainte d'un père de famille, en séduisant pour ainsi dire dans ses bras, de jeunes vierges confiées à leurs soins. On leur apprend qu'ils doivent demeurer tranquilles dans les maisons qu'ils ont déshonorées, qu'ils n'en seront pas

moins propres à devenir les gardiens
 neur des époux, dont ils ont d'avance
 le lit, au mépris de toutes les loix
 humaines.

C'est ainsi que vos nouveaux mœurs
 posent de toutes les relations d'ordre
 entre les parens et les enfans, les
 époux; les honneurs rendus à l'insti-
 leur choix, en corrompant la mo-
 rompent aussi le goût. L'élégance
 ne tiennent qu'un rang secondaire
 donné, mais ils ne sont pas sans impor-
 le nombre des règles de conduite de
 force du goût, ne peut aller jusqu'à
 au vice le caractère de la vertu; r
 tache à la vertu les charmes du pla-
 diminue considérablement les dang-
 fets du vice même. Rousseau, écri-
 de force et de vivacité, est entière-
 pourvu de goût, dans toute la signi-
 de ce mot. Vos maîtres, qui sont sé-
 serviles, pensent sans doute que les
 ches du goût sont infectées d'un car-
 ristocratie. Le siècle dernier a épuisé
 efforts de l'imagination, pour revêti-
 sions naturelles, de grace et de nobles-
 donner par ce moyen une élévation
 elles ne paroissent pas naturellem-
 nées. Mais vos maîtres, à l'aide de
 s'efforcent à détruire ces préjugés
 tiques. La passion de l'amour a une
 si générale et si puissante, elle oc-
 d'espace dans les amusemens, e-
 même, dans les occupations sérieuse

partie de la vie , qui décide presque toujours des caractères et de la réputation , que le mode et les principes suivant lesquels elles frappent l'imagination et embrâse le cœur, est de la plus grande importance pour la morale et les mœurs de chaque société. Vos législateurs connoissent cette puissante influence , et fidèles à leur système de changer vos mœurs, pour les accommoder à leur politique, ils n'ont pas trouvé d'instrument plus sûr que Rousseau , c'est par ses écrits , qu'ils espèrent apprendre aux hommes à régler jusqu'à leurs amours ; sur la mode philosophique. Ils espèrent inspirer à des hommes , à des François , un amour sans galanterie , un amour entièrement dépouillé de cette fleur de gayeté , de politesse et de loyauté , qui le place au rang , sinon des vertus , du moins des ornemens de la vie. Au lieu de cette passion naturellement accompagnée des graces et de l'urbanité , ils esèrent inspirer à leur jeunesse le goût et l'habitude d'un mélange honteux , insocial et féroce de pédanterie et de débauche , de spéculations métaphysiques , et des plaisirs les plus grossiers. Telle est la moralité systématique qu'a déployé leur fameux phylosophe dans son fameux traité de galanterie phylosophique , intitulé ; *la nouvelle Héloïse*.

Lorsque toutes les barrières qui s'opposent aux succès des galantes entreprises des précepteurs , admis dans l'intérieur de vos maisons , auront été brisées ; lorsqu'elles ne seront plus protégées et maintenues , par un orgueil de dignité , par des préjugés salutaires de naissance,

il ne reste plus qu'un pas à faire pour la plus effrayante corruption. Les de l'assemblée nationale se rep doute de l'espérance , que les fillières maisons de France , dev proye facile de leurs maîtres de musique , des valets - de - chamb pères ; ou d'autres citoyens acti classe , qui ayant une entrée nécess maisons , et y étant familiarisée pa plois , s'uniront avec facilité avec des alliances légitimes ou criminel loix , ils vous ont tous rendus égau tant les principes que Rousseau a ils vous les ont donnés pour riva moyen vos législateurs completer d'applanissement général , et sur une base certaine les hommes.

Il n'est malheureusement que pour moi que les ouvrages de conduisent directement à ce honte faisant système. Je me suis souve avec étonnement, comment il avoit que Rousseau eut trouvé sur le un bien plus grand nombre d'adr d'imitateurs, qu'il n'en a parmi n être cette différence extraordin à un charme qui nous échappe langage , et jusqu'à un certain p sentons dans cet crivain, un stile animé, de l'entousiasme , mais en nous le trouvons lâche , diffus , et de goût dans ses desseins. Toutes

de son ouvrage, nous paroissent également étendues et travaillées, sans choix, sans rien de plus saillant dans les endroits qui l'exigent. Il est trop généralement maniéré et lèché, et son faire manque de variété. Nous ne pouvons nous arrêter long-tems, sur aucun de ses ouvrages, quoiqu'ils contiennent quelquefois des observations qui indiquent un examen profond et pénétrant de la nature de l'homme. Mais toute sa doctrine, dans son ensemble, est tellement inaplicable à la conduite pratique de la vie et des mœurs, que nous n'avons jamais poussé la rêverie, jusqu'à y chercher des règles et des loix, ou à les fortifier et à les expliquer, par leur rapport avec ses opinions. Elles ont chez nous le sort de tant d'autres anciens paradoxes.

Cum ventum ad verum est, sensus moresque repugnant Atque ipsa utilitas justii propè mater et æqui.

Peut-être vous attachez-vous, plus avidement que nous, à des spéculations hardies, parce qu'elles sont plus nouvelles pour vous, que pour nous, que l'on a travaillé depuis long-tems à en rassasier. Nous avons plus conservé, à ce que je crois, qu'on ne l'a fait dans le continent, l'usage commun dans les deux derniers siècles précédens, de lire beaucoup les auteurs de la sage antiquité; ils remplissent nos esprits, ils leur donnent un tour et un goût qui ne nous permet pas de regarder autrement, que comme un amusement passager, les paradoxes en morale. Je ne regarde cependant

E

pas Rousseau comme entièrement
notions exactes. Au milieu des
qui lui sont ordinaires, il lui é
quefois des traits de morale, et
morale sublime. Mais l'esprit et
générale de ses ouvrages est ma
d'autant plus dangereuse par ce
une dépravation complète de se
laisse pas de place à l'éloquenc
prit corruptible à la vérité, mais
complètement corrompu, rejete
dégout et indignation des lec
ment criminelles. Des écrivains
seau, semblent employer la vertu
augmenter l'empire du vice.

Je crois cependant qu'il faut m
d'attention à cet écrivain, qu'au
l'assemblée, pour corrompre les
le moyen de ses ouvrages. Je suis
d'avouer, qu'il me fait presque
succès, de quelques efforts qu'on
sur la raison, l'honneur, ou l
de ceux qu'ils ont séduits. Le g
vos tyrans, est de détruire la nobles
et pour y parvenir, ils détruisent
est dans leur pouvoir, l'effet de
qui peuvent donner de la puissan
de la sûreté aux hommes consid
parvenir à détruire cet ordre
craignent pas de corrompre la na
Pour qu'il ne puisse exister aucu
se réunir contre leur tyrannie,
de subvertir ces principes de con
fidélité domestique, qui formen

et les liens de la vie sociale. D'après ceux qu'ils leur subsituent , chaque serviteur peut regarder , sinon comme un devoir , du moins comme un droit , dont il peut user à son profit , la trahison envers son maître. Par là tout chef d'une famille un peu considérable , perd la sûreté de sa propre maison , que la loi regarde comme un sanctuaire. *Debet sua cuique domus , esse perfugium tutissimum.* Mais vos législateurs n'ont épargné aucune peine d'abord pour d'écrire la loi , ensuite pour la corrompre. Ils enlèvent à la vie domestique toute sûreté et toute tranquillité , ils changent cette maison , qui est notre azile , en une funèbre prison , où le père de famille trouve une misérable existence , dans un danger qui s'accroît à proportion des moyens apparens de sa sûreté ; où , entouré d'un nombreux domestique , il s'est réduit à une cruelle solitude , réduit à craindre encore plus les gens qu'il nourrit de son pain , que la canaille altérée de sang , que l'on assemble , à prix d'argent , à sa porte , pour la briser et le traîner à la fatale lanterne.

De même , et pour la même fin , ils s'efforcent de détruire ce tribunal de la conscience , qui existe indépendamment des édits et des décrets. Vos despotes règnent par la terreur. Ils savent que l'homme qui craint Dieu , ne craint rien autre chose , aussi , ils s'efforcent , à l'aide de leur Voltuire , de leur Helvetius , et du reste de cette secte infâme , d'arracher de tous les cœurs , cette crainte qui donne le véritable courage. Leur objet est d'affranchir

leurs concitoyens de toutes frayer celle de leurs comités des recherches lanternes, ils ont senti, combien contribué à l'établissement de le l'assassinat est le grand moyen, confient la conservation. Quiconc à quelques unes de leurs entreprises que est seulement soupçonné s'y opposer, doit s'attendre à en sa vie, ou sur celle de sa femme enfans.

Cette pratique lâche, cruelle, assassinats, vos tyrans ont l'imp donner le nom de *clémence*, d'avoir complété leur usurpation par la terreur, que par le déploy forces, ils se vantent que par quelques massacres faits à pr épargné des torrens de sang, qui dans des batailles. Sans doute il ront pas d'étendre leur *cléme* multiplier les actes, autant qu' avoir besoin. Elle doit cepend funeste dans ses conséquences, politique de prévenir les maux par des assassinats. S'ils n'ont vouer cette cruelle pratique, (et le faire d'une manière qui pers un châtiment effectif et exemp qui s'en rendent coupables, d qui en publient les menaces,) mais qu'une puissance étrangère France, elle s'y conduira sans au milieu d'une nation d'assa

de la guerre qui , parmi les nations civilisées , en ont adouci les malheurs , ne seront point observées , et , à la vérité , aussi long-temps que les François conserveront le système qu'ils suivent aujourd'hui , ils n'auront pas le droit de les réclamer. Ceux dont le système public et avoué , est de faire massacrer ceux de leurs concitoyens , qu'ils soupçonnent d'être mécontents de leurs tyrans , et de corrompre les troupes de leurs ennemis étrangers et ouverts , ne doivent espérer aucun adoucissement dans les hostilités des combats , de sévères exécutions militaires , voilà la guerre que l'on vous fera. Vous userez de représailles , qui provoqueront une plus cruelle sévérité , les horreurs de la guerre n'auront aucune borne , les furies elles-mêmes en dicteront les loix , en pratiqueront les cruautés. L'école des meurtres et de barbarie , établie à Paris , ayant détruit autant qu'il lui a été possible , les principes et les mœurs sur lesquels reposoient la civilisation de l'Europe , ne tardera pas à détruire aussi ces loix des nations , qui ont adouci la pratique de la guerre , et qui plus que toute autre institution , honorent les siècles du christianisme. Quel sera donc cet âge d'or , que le Virgile de l'assemblée nationale a promis , et chanté d'avance à ses Pollions.

Vos mœurs et vos principes politiques , civils et sociaux , étant parvenus à ce point de dépravation , quel mal pourroit-on vous faire encore , quelque liberté que l'on puisse mettre dans une discussion sur votre état ? La prudence ne convient qu'à ceux à qui il reste encore

quelque chose à perdre. Ce que
justifier la liberté ; avec laquelle,
dire les suites, j'ai livré à un ex
les absurdes conséquences qui
relations entre un roi légitime e
stitution usurpée et usurpatrice
s'appliquer à la même liberté,
- j'ai discuté l'état de l'armée, ;
des mêmes sophismes politiques
tionnels. Vos tyrans actuels n'o
que l'on fasse des raisonnemen
ver ce qu'ils sentent chaque jo
impossible que leurs principes s'
avez l'existence d'une bonne arm
aucun besoin d'être avertis par d
nécessité où ils sont de s'en
aussi bien que d'un roi, dès
en état d'aller jusque-là. Ce n'e
croye que l'on puisse espérer
votre armée, pour le rétablissen
- liberté. Actuellement, obéissant a
roi, qu'aucun militaire n'ignore
en donner aucun, qui dans son e
dans ses conséquences nécessaire
directement à l'anéantissement
rité légitime, votre armée paro
des principaux anneaux de cet
servitude anarchique, au moyen
des usurpateurs cruels tiennent
- nation, tout-à-la-fois dans l'escla
la confusion.

Vous me demandez ce que j'
conduite du général Monk? Je
trop quel rapport ma réponse p

à la situation où vous êtes. Je ne sais pas s'il se trouve en France, aucun personnage, en position de rendre à votre monarchie, les services que Monk a rendu à la monarchie anglaise. L'armée qu'il commandoit avoit été formée par Cromwell à une discipline, d'une perfection qui n'a peut-être jamais été surpassée; outre cela, cette armée étoit parfaitement composée. Les soldats étoient tous gens d'une piété profonde, quoique peut-être superstitieuse, leurs mœurs étoient régulières, même jusqu'à la sévérité, braves dans les camps et devant l'ennemi, ils étoient modestes, tranquilles, subordonnés dans leurs quartiers. L'idée d'assassiner qui que ce fût, sur-tout leurs officiers, leur eût fait horreur, et tous, (ceux au moins qui servoient dans la grande Bretagne), étoient extrêmement attachés à ces généraux qui les avoient toujours bien traités, toujours commandés avec habileté et succès. On pouvoit compter sur une pareille armée, une fois que l'on avoit sa confiance. Mais eussiez-vous un Monk, je ne pense pas qu'il pût trouver une telle armée en France.

Je suis entièrement d'accord avec vous, que suivant toutes les probabilités, c'est au rétablissement de la monarchie parmi nous, que nous avons l'obligation de toute notre constitution. Mais le fâcheux état dont Monk a délivré l'Angleterre, n'étoit alors, sous aucun point de vue, aussi déplorable que le vôtre l'est maintenant, et paroît devoir continuer de l'être aussi longtems que subsistera votre gouvernement actuel. Cromwell avoit sauvé l'An-

gleterre des maux de l'anarchie
nement, quoique militaire et des
été méthodique et régulier. La
dans les fers et sous le joug, ma
duisoit ses fruits. Après la mo
well, les maux de l'anarchie
craints que sentis. Chaque cito
jours en sûreté dans sa maison
sa propriété. Cependant il faut c
Monk délivra sa patrie de crain
et bien fondées, d'abord de l'ana
de la tyrannie, qu'elle ne semblo
ter sous une forme ou sous une
que Monk nous donna, étoit
en tout l'opposé de votre bien
rain, qui pour récompense de se
donner et assurer la liberté à se
guit actuellement dans la capti
sonne que Monk rappella parmi
aucune connoissance du devoir
royal, aucun sentiment de la
couronne, aucun amour pour son
rompu dans ses mœurs, faux
tique, avide d'argent, destitué
n'avoit d'autres bonnes qualités,
doux, et une politesse facile;
rétablissement de la monarchie;
personne d'un tel prince, fut to
gleterre, parce que dans la m
anglois ne peuvent avoir ni pai
C'est par la conviction de cette
première démarche régulière, c
ancêtres dans la révolution de
remplir le trône par un véritable

avant que cela pût être fait dans une forme légitime , les chefs de la nation n'entreprirent pas de gouverner , même sous le prétexte d'un inter-règne ; ils prièrent dès le premier instant le prince d'Orange de se charger du gouvernement. Le trône ne fut pas réellement vacant pendant une heure entière.

Vos loix fondamentales , ainsi que les nôtres , supposent une monarchie. Le zèle avec lequel plusieurs de vous , monsieur , y sont restés fermement attachés , prouve non-seulement votre respect sacré pour votre honneur et votre fidélité , mais encore votre attachement éclairé pour le bonheur réel , et pour la véritable liberté de votre patrie. Je n'ai pas bien rendu mes véritables sentimens , si vous avez pu trouver dans mes expressions , quelque chose qui vous donnât lieu de croire que je préférerois la conduite de ceux qui se sont retirés du combat , à celle de ceux qui , avec une constance et un courage presque surnaturels , se sont roidis contre la tyrannie , et ont conservé jusqu'à la fin leur poste. Vous verrez , Monsieur , la correction que j'ai faite , dans l'édition que je vous envoie. A la vérité , en ne considérant votre situation que sous le point de vue politique , il est difficile de déterminer , dans d'aussi étranges extrémités , quelle étoit la conduite la plus probablement utile. Dans un tel état des choses , je ne puis prendre sur moi de juger avec sévérité des personnes qui n'ont pas eu la force du supporter l'aspect du trône de la législature remplis par des hommes qui ne devoient être vus

que sur la sellette , au pied des
 la fatigue , si la lassitude , si u
 surmontable , les a forcé de s'é
 théâtre , où le rôle d'acteur éto
ubi miseriarum pars non minima
et aspici : je ne puis prendre su
 blâmer ; il faut avoir le cœur
 fort , pour supporter le spectacl
 tres , enflés d'un pouvoir aussi pe
 peu mérité de leur part , obtenu
 bellion ignominieuse , perfide et
 tant leurs honnêtes concitoyens
 parce qu'ils ont refusé d'engag
 cience contre ses propres dictées
 le serment de travailler activemen
 à leur propre ruine ; quel est l'
 fermeté commune qui peut supp
 des gens qui , la veille , se glisse
 ment dans les anti-chambres ,
 dédain des hommes illustres pa
 sacrés par leurs fonctions , véné
 caractère , maintenant au déclin
 se soutenant à peine sur quelq
 naufrage de leur fortune ? Qui p
 sans frémir , ces misérables , d
 amère ironie , à ces hommes qu'ils
 des voleurs , dépouillés de tout
 priétés , que c'est leur donner
 qu'ils n'ont droit de prétendre , qu
 surer du pain , et que s'ils ve
 quelque chose à une mesquine e
 pitance , ils doivent , laissant
 cheveux blancs sur les manches
 ches et de leurs hoyaux , le gag

de leur front par le travail de leurs mains ? Mais ce qui est encore plus odieux , comment supporter d'entendre donner le nom de liberté , à un despotisme aussi barbare , aussi insolent , aussi cruel ? Si à la distance où je suis du lieu de la scène , si tranquille au coin de mon feu , je ne puis lire les décrets , et quelques-uns des discours de l'assemblée sans indignation , oserai-je condamner , ceux qui , en s'éloignant , se sont épargné les tourmens de voir et d'entendre de pareilles horeurs ? Non , Monsieur , aucun homme n'a droit d'attendre de nous que nous nous soumettions à ses crimes et à son insolence , ne peut exiger que nous nous fassions un devoir de le servir en dépit de lui-même. Il peut souvent arriver , qu'il soit impossible de demeurer dans son poste , lorsque le cœur est déchiré de ce sentiment profond , qu'inspire la vertu insultée , lorsqu'il est rempli de ce dédain profond , qu'inspire l'affreux orgueil de la bassesse obtenant le triomphe. Il y a des hommes qui défieroiient froidement , les bourreaux et les tourmens , mais qui ne sont pas capables de résister à ce spectacle. Pour n'en être pas ébattu , il faut une extrême élévation , une extrême force de sentimens. Mais quand je suis forcé de comparer entre eux , les hommes d'un courage ordinaire , qui se sont retirés , et ceux qui sont restés , je ne puis balancer un moment à qui donner la préférence ; ceux-ci me paroissent des héros , qui , au milieu de tant de sujets de désespoir , ont osé se conduire comme au milieu de l'espérance , qui ont soumis leur sensibilité à leurs

devoirs, qui pour la cause de l'la liberté et de l'honneur, exposent leurs jours journaliers, abandonnent tous leurs intérêts et leurs biens, et se font braver les dangers de la vie. Faites-moi la justice, Monsieur, que je ne puisse donner la préférence à un courage (courage qui est pourtant une véritable invincible persévérance, sur cette patience, de ceux qui veillent jour et nuit près du lit de douleur de leur père, qui par piété filiale pour ce père vénérable, supportent tous les outrages auxquels ils sont exposés de part de leur mère dans sa phrénésie.) Je les regarde, Monsieur, comme de véritables martyrs; je les regarde comme de braves soldats, qui suivent bien exactement les ordres et l'esprit de notre général, du guide de notre salut, et qui se sont éloignés de vous; quoiqu'ils ne se permettent pas de m'examiner sévèrement moi-même, mais ils m'assurent que j'eusse pu faire mieux avant de me permettre de les louer. Vous assure, Monsieur, que vous considérez l'inaltérable fidélité pour leur prince et pour leur patrie, la magnanimité, la patience, les longues souffrances, des abbés de Cazalès, et de beaucoup d'autres personnages de tous les ordres, qui ont été à l'assemblée, l'éclat de ces grands faits, fait presque oublier, que c'est une éloquence qui fut déployée une éloquence si mâle, si convenable,

peut-être jamais été surpassé dans aucun siècle, ni dans aucun pays ; mais l'admiration que m'inspirent leurs vertus a diminué l'effet de celle que méritent leurs talens.

Quand à MM. Mounier et de Lally, j'ai toujours désiré une occasion de rendre justice à leurs talens, à leur éloquence, à la pureté générale de leurs motifs. Je conviens, que dès le commencement, j'avois prévu, que leur confiance dans des *sistèmes*, rendroient tous ces talens, et toutes ses bonnes intentions dangereuses, et peut-être même nuisible à leur patrie ; mais leur maladie étoient une épidémie presque universelle. Ils étoient jeunes et peu expérimentés, mais la prudence et la défiance de soi-même, sont elles donc les attributs de la jeunesse et de l'inexpérience ? Et qui peut espérer de faire sentir l'utilité de la modération à des hommes jeunes ou vieux, subitement élevés à un pouvoir supérieur à celui des rois et des empereurs les plus absolus ? Les monarques en général, respectent quelque ordre de chose établi, qu'ils trouvent difficile et dangereux d'ébranler, et auquel ils sont obligés de se conformer, lors même que leur puissance ne connoît pas de limites positives. Ces messieurs avoient cru qu'ils avoient été choisis pour donner une nouvelle forme à l'état, et même à l'ordre entier de la société civile : comment s'étonner, qu'ils ayent pu se repaître de dangereuses chimères, quand les ministres du roi, eux-mêmes, gardiens du dépôt sacré du gouvernement et de l'autorité monarchique, étoient si infectés de la contagion des projets et des *sistèmes*.

(il seroit affreux de penser que
à été le fruit d'une trahison infâ-
dité) qu'ils avoient fait afficher
invitations a produire des plans
de gouvernement, comme ils au-
s'ils avoient eu à rebâtir un hop-
Qu'étoit-ce donc là, que décha-
des extravagantes spéculations
d'une nation qui n'est que trop
laisser conduire par les élans d'
tion échauffée, et par l'étourderie
en affaires.

La faute de MM. Mounier et
fort grande, mais il l'ont partagé
grand nombre. Si ces messieurs
dès qu'ils ont vu, au milieu de
lations obscures et sans bornes, s'
du crime et de la misère public
pardonner leur première erreur,
ils ont été enveloppés avec sans
leur repentir n'appartient qu'à
traitent ces messieurs comme de
ne peuvent être considérés eux
comme des meurtriers et des rebel-
donc MM. Mounier et Lally ont
d'un complot de meurtre et
Quant à moi, je les honore de
poussé leurs erreurs jusqu'à des
vérité, si je devois croire que l'
les a pas guéris, qu'elle ne les
vaincus, que lorsqu'on veut réfor-
il est indispensable de s'appuyer
du gouvernement existant, qui d'
réformé, si elle ne leur a pas enf

est devenu indispensablement nécessaire pour assurer la liberté de la France, de commencer par y établir préalablement l'ordre et la propriété de toute espèce, par le moyen du rétablissement de la monarchie; et sous cette autorité monarchique, toutes les anciennes et habituelles classes et distinctions de l'état; s'ils ne croient pas qu'il ne faut pas commencer par confondre ces classes, dans l'intention de les former de nouveau, et de les récréer dans la séparation qui leur convient, s'ils ne sont pas convaincus que le projet de gouverner par le moyen de clubs, et d'assemblées paroissiales, et le renversement de l'état, et que c'est une extravagante et méprisable conception, que de former ainsi la constitution de la puissance souveraine, je serois forcé d'avouer, qu'ils auroient mérité que le souvenir des erreurs de leur jeunesse politique, les accompagnât jusqu'à la fin de leur carrière.

Vous me reprochez avec délicatesse, monsieur, de ce que m'occupant à tracer le tableau de votre malheureuse situation, je ne propose quelque plan de moyens propres à vous en tirer. Hélas! monsieur, la véritable cause de tous vos malheurs, c'est cette profusion de plans proposés, sans connoissance des circonstances et des détails; je ne m'exposerai sûrement pas au reproche d'avoir augmenté pour vous, les maux que vous ont occasionnés de vaines spéculations, en y ajoutant les miennes. Votre maladie, à cet égard, est une maladie de répletion. Vous paraissez attribuer ma réserve, sur ce point, à mon indifférence

sur le bonheur d'une nation étrangère
quelquefois ennemie ; non, Monsieur
assurer avec sincérité que cett
point un tel motif ; la lougueur
devenue un second volume, ne
pas que je ne suis pas susceptible
ni même d'indifférence natio
croirois obligé à une pareille ci
si nos affaires domestiques et i
trouvoient dans un état semblab
vôtres. Si je me hasardois, en
que ce put être, à donner un a
certainement le meilleur qu'il
pouvoir de donner. Je ne perdr
tage de vue, à l'égard de mon
l'égard de mon ami le plus cher
sacré, imposé à ceux qui don
seils, (ce devoir est un des
bles) mais je n'ose réellement
de publier mes pensées, sans
sance plus intime de vos affaire
puis me la procurer, et cette p
pas celle du défaut d'intérêt,
traire d'un intérêt tendre pour v
Elle ne m'est inspirée que par la
l'auteur de conseils inconsidérés

Ce n'est pas que je ne me so
livré à une grande variété de sp
litiques, sur cette étrange série
qui ont passé devant mes yeux
pas contraint par un devoir posi
à me forcer de manifester une
étant pas appelé par une puissa
je dois obéir, n'ayant par moi-

autorité, et ne devant pas espérer de confiance, je remplirois mal les idées que j'ai du me former de ce que je me dois à moi-même, et de ce qui pourroit être utile à d'autres, si j'allois officieusement surcharger de quelques projets de ma façon, une nation, à la position de laquelle je ne pourrois pas m'assurer bien positivement qu'ils fussent applicables.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur, que quand j'aurois autant de confiance dans mes idées générales et peu rassemblées sur cet objet, que je dois en avoir peu, je ne devrois pas même en hasarder la publication, quand je ne serois qu'à vingt lieues de distance du centre de vos affaires. Je devrois avoir vu de mes propres yeux, en quelque manière, touché de mes propres mains, non-seulement la position habituelle, mais encore les circonstances passagères, où vous vous trouvez, avant de pouvoir raisonnablement m'ingérer à proposer quelque projet politique. Je devroit avoir reconnu le pouvoir et les dispositions de les accepter, de les exécuter, de les poursuivre avec persévérance. Je devrois avoir sous mes yeux tous les secours et tous les obstacles, tous les moyens de corriger un plan, lorsqu'il auroit besoin de l'être. Je devrois voir par moi-même les choses, et avoir connu par moi-même les hommes. Si les plans ne conviennent point aux hommes aussi bien qu'aux choses, ceux qui sont le mieux combinés dans la théorie, peuvent devenir non-seulement inutiles, mais même dangereux et nuisibles. Des plans de

gouvernement et d'action, doit
 pour les *hommes*, il faut bien
 penser à les créer à notre gré,
 forcer la nature à se soumettre.
 Mais à quelque distance, il est aisé
 de juger dans le jugement que l'on p
 mes. Lorsqu'on les voit de près
 voit souvent que leur réputation
 fait connoître; souvent même
 points de vue, la perspective
 jugemens deviennent fort inc
 s'il en est ainsi de l'opinion qu
 nous inspirent, comment dans
 pourrions-nous saisir les occas
portunités, dont la versatilité es
 qui passent avec la rapidité de
 politiques des régions orientales
 mais rien, sans avoir consult
 gues sur le *moment fortuné*,
 pas de moyen plus raisonnab
 nôtre, ils font très-bien, car
 maîtriser la fortune, est souve
 d'y réussir. Les hommes d'état
 plus raisonnables de leurs calcul
 prescience. Ils étudient aussi l
tune, mais ce n'est pas dans les c
 les oppositions des planetes, c'
 ractères et dans les relations des h
 choses : voilà les astres qu'ils co

Pour trouver un exemple écl
 gers et des inconvéniens d'un p
 peu soigné dans ses détails, et
 pour les occasions, il suffit de
 dans l'histoire de vos dernières

l'état où s'est trouvé la France il y a trois ans, quel meilleur système pouvoit-on proposer, quel projet moins suspect d'une imprudente théorie pouvoit-on former, pour à la fois pourvoir plus solidement à tous les besoins urgents de l'état, & réformer les abus du gouvernement, que la convocation des états-généraux ? Je crois que dans le fond, on ne pouvoit rien imaginer de mieux ; mais j'ai blâmé, et je prends la liberté de blâmer encore actuellement votre parlement de Paris, de n'avoir pas fait connoître au roi que cette mesure, sage en elle-même, étoit de toutes, la plus critique, celle dont l'exécution étoit la plus difficile, demandoit la plus rigoureuse circonspection, et exigeoit nécessairement les plus nombreuses et les plus exactes précautions. L'aveu que fait un gouvernement du besoin qu'il a, soit d'une réforme dans son organisation, soit de secours dans ses embarras, lui fait perdre la moitié de sa réputation, & tout ce qui, dans la puissance, est fondé sur cette réputation. Il étoit donc nécessaire de mettre le gouvernement à l'abri de tout danger, tandis, que d'après son propre vœu, il supporteroit une opération aussi importante, qu'une réforme générale, confiée à des hommes beaucoup plus affectés du sentiment de la maladie, que pourvus des moyens réguliers de sa cure.

On pourroit dire que ces soins, que ces précautions, étoient encore plus naturellement le devoir des ministres du roi, que celui du parlement, cela est vrai ; mais ceux qui

donnent un avis, en répondant
leur réputation, lorsqu'ils con-
sures, dont l'exécution doit
des hommes, dont l'exactitu-
plan est peu assurée. Pouvoit
donner à trois ou quatre
tence entière de la monarchie
conservation des ordres, des
priétés qui composent le ro-
opinion pouvoit-on avoir de
ceux qui, ne pouvant igno-
des esprits dans Paris, ont
rassembler les états g'néraux
comme Versailles?

Le parlement de Paris, a
encore, que d'inspirer au r-
dont il étoit aveuglé lui-même
noms faisoient les choses, i-
cune marque de son attention
position aux écarts manife-
anciens et véritables principe
avoit conseillé, et qui se p-
son exécution. Ces déviation
de Paris, (conservateur des
et de la constitution antique
ne devoit pas les souffrir, sa-
remonstrances au roi. Son
sonner l'alarme dans toute la
il l'avoit souvent fait, pour
importance infiniment moi-
ment a souffert sous ces yeux
des plus importantes innova-
vation, dont les conséquen-
plus vaste étendue; il a s-

fit par un acte de despotisme ; il a souffert que les ministres du roi donnassent une forme nouvelle à la représentation entière du tiers-état , et altérassent beaucoup celle du clergé , qu'ils détruisissent la proportion antique des ordres. Il est indubitable que le roi n'avoit pas le droit de faire ces changemens. En nes'y opposant pas, le parlement a manqué à son devoir, et cette faute a causé sa ruine particulière, aussi bien que celle de sa patrie.

Quel nombre étonnant de fautes vous ont conduits à cette multitude de misères , et presque toutes provenant de la même source , cette erreur, de s'attacher à de certaines maximes générales, sans faire attention aux circonstances, aux tems, aux lieux, aux occasions et aux acteurs. Si l'on ne donne pas la plus scrupuleuse attention à toutes ces choses, le remède, dont l'effet eût été hier certain et salutaire, se change aujourd'hui en un poison dangereux. Dans une théorie abstraite, pouvoit-on penser à une mesure préférable à celle d'assembler vos état-généraux ? *Ea visa salus, morientibus una.* Ses bons effets paroisoient assurés ; mais voyez quelles ont été les conséquences d'un défaut d'attention aux momens critiques, d'un défaut de discernement de ces symptômes qui caractérisent les maladies, ou qui distinguent les tempéramens et les constitutions.

*.....Mox fuerat hoc ipsum exitio ; furis que refeci,
Ardebant, ipsique suos, jam morte sub agra,*

*•••••
Dicissos nudis laniabant dentibus artus.*

Ainsi cette panacée, prescrite et l'espoir de fortifier la constitution des divisions, de tempérer le produit que la foiblesse, la phrénésie et une entière dissolution.

Je crois, Monsieur, que je vous en dire d'avance à une autre des que vous m'avez faites. Vous me demandez si la constitution Angloise convient à la France? Quand j'ai fait l'éloge de la constitution Angloise, quand j'ai témoigné que je désirois qu'elle fût bien étudiée, et entendu la proposer comme un modèle aux François, ni aucune nation, ne s'empêcher servilement, dans sa forme, ou dans ses détails intérieurs. Je ne me suis point voulu attirer l'attention sur les principes qui forment les bases, et sur les vues d'après lesquelles elle a reçu sa forme, après avoir tiré son origine des éléments qui ont été communs à la France et à l'Angleterre. Je suis bien assuré que ce n'est pas une chose hasardée & imprudente, que de vous engager pas à des expériences. Je pensois que ces principes étoient sagement applicables à toutes les nations qui veulent être libres, et que nos principes existoient chez vous sous vos formes antiques, dans un plus grand degré de perfection, qu'ils en ont aujourd'hui nous dans l'origine de notre constitution, si vos états généraux convenoient à la situation, (et je pense qu'ils y conviennent) c'étoit ce qui pouvoit vous être

Je pensois , qu'ayant une constitution établie sur des principes de la même nature que ceux auxquels nous devons la nôtre , vous auriez pu , comme nous l'avons fait , y trouver les moyens de perfection , en prenant pour guide la nécessité des circonstances et l'état des propriétés dans votre pays , mais sur-tout en ne perdant jamais de vue , dans toutes vos réformes , la nécessité de la conservation de ces propriétés , et des bases fondamentales de votre gouvernement monarchique.

Je ne vous conseille pas l'établissement d'une chambre des Seigneurs. Votre méthode antique , d'une chambre de représentans de la noblesse , me semble une constitution plus convenable à votre position. Je sais que parmi vous une coalition d'hommes nés dans un haut rang , ont trahi leurs constituans , le dépôt dont ils les avoient chargé , leur honneur , leur roi et leur patrie , et se sont mis eux-mêmes sur le même niveau que leurs laquais , dans l'espérance de parvenir , par le moyen de cette dégradation , à s'élever dans la suite au-dessus de ceux qui étoient nés leurs égaux. Quelques-uns d'entre eux ont conçu et nourri l'espérance , qu'en récompense de leur noire perfidie et de leur corruption , ils pourroient être choisis pour former l'origine d'un ordre nouveau et d'une chambre de Seigneurs. Pourrez-vous penser , Monsieur , qu'en parlant d'une constitution formée sur le modèle de la nôtre , j'eusse eu intention de vous proposer une chambre composée de Seigneurs d'une pareille étoffe ? Je ne confonds cependant

pas dans cette classe, tous ceux de France, ont montré de l'inclination à l'établissement d'une chambre de Seigneurs.

Si vous étiez dans le cas d'en former une, elle ne pourroit, dans sa composition, ressembler que fort peu à la chambre de France, dans son origine, soit dans sa nature, soit dans ses propriétés et son usage; son établissement détruiroit votre constitution ancienne et constitutionnelle. Mais, si vous n'avez pas de chambre de Seigneurs, il est difficile, et peut être impossible, de substituer une véritable chambre des Seigneurs à la chambre de France, si vous n'avez pas, il vous l'est encore davantage, à votre disposition, de composer quelque chose de nouveau, pondit, d'une manière solide et propre à remplir efficacement les devoirs d'un corps législatif, d'unement stable et régulier, à notre constitution, à nos coutumes, à nos communes. Cette chambre renferme dans sa composition intérieure, une multitude de différentes parties et de différens intérêts, beaucoup plus compliqués et plus susceptibles de variations, que l'on ne le croit communément. Il faut voir ce qui l'unit aux autres parties de notre constitution, ce qui est propre à être en même-tems le ferme et le surveillant exact et sévère du pouvoir exécutif, ce qui la met en état de rendre des services admirables à cette monarchie. Elle limite le pouvoir, assure la durée, elle dirige l'administration, il faudroit un corps, qui pourroit être l'ouvrage d'une vie contemplative, mais non pas d'un homme, dont le devoir est de travailler de manière active, à faire jouir sa patrie des fruits de cette belle constitution.

Notre tiers-état n'étoit pas réellement la même chose que notre chambre des communes; il vous falloit absolument quelque autre chose, pour remplacer ce qui marquoit évidemment à ce corps; en examinant attentivement, tranquillement et sans passion, votre ancienne constitution, et ses rapports avec les circonstances actuelles, je me suis complètement persuadé, que la couronne seule, dans l'état où étoient les affaires, dans celui où elles doivent probablement se trouver, (si cependant vous pouvez conserver un gouvernement monarchique) n'étoit, et n'est pas capable de maintenir seule une juste balance entre deux ordres, et de remplir en même tems les devoirs et les offices intérieurs et extérieurs d'un gouvernement protecteur. De sorte que moi, dont le principe la plus constant et le plus fécond, est d'employer les *matériaux existans*, je croyois que la représentation du clergé, constitué en ordre séparé, étoit une institution plus analogue avec chacun des autres ordres, qu'eux-mêmes ne l'étoient entre eux; je croyois qu'elle étoit fort propre à les tenir en union, et à remplir une place convenable, dans une république sagement combinée avec le gouvernement monarchique. Si je vous rappelle à votre antique constitution, la regardant, comme intrinséquement bonne, je ne crois pas m'égarer en cela, non plus que je ne l'ai fait sur d'autres sujets, dans aucune intervention de mon cru. La maladie régnante en ce siècle, c'est une certaine intempérance de raison-

nement, et cette maladie est en l'origine de toutes les autres qui tent : je ferai tout ce qui sera en votre pouvoir, pour me préserver de cette maladie. Vos architectes bâtissent sans fondement, si les fondemens n'étoient solidement établis, je che- rcherois volontiers à être utile dans l'ordonnance de l'édifice ; mais je dois dire d'abord de moi des fondemens.

Vous pensez, Monsieur, et je pense, tant dans une théorie abstraite que dans la pratique, pensez-vous, avec raison, que pour répondre aux différens besoins d'un empire dans une telle situation, et avec des relations telles que celles de la France, son roi doit être investi d'un pouvoir plus étendu que celui que le roi d'Angleterre jouit, en vertu de sa constitution. Toute l'étendue de ce pouvoir nécessaire au bien de l'état, et à la conservation de cette liberté, raisonnable et compatible avec les regles de la morale, pour les inciter à détruire cette liberté et cette sagesse, qui contribuent si fort à la prospérité, au bonheur et à la gloire d'une nation, toute l'étendue de ce pouvoir ne suppose pas un défaut absolu de confiance sur les opérations des ministres, et de toute responsabilité de leur part, et de tout ministre, tout cela est compatible avec le pouvoir d'un roi de France ; mais je me garde de hasarder de déterminer, si la mesure de l'autorité attribuée par la loi aux rois de la Grande-Bretagne

suffire , pour qu'il fût efficacement pourvu à tous les besoins intérieurs et extérieurs de la monarchie française. Ici, Monsieur, soit en accordant le pouvoir, soit en lui donnant des bornes, nous avons toujours marché avec la plus scrupuleuse précaution; çà été, dans une longue suite d'années, que les différentes parties de notre constitution, se sont graduellement et presque insensiblement appropriées les uns aux autres, et à leurs destinations communes, aussi-bien qu'à celles qui leur sont particulières; mais cette adaptation mutuelle, de parties d'une tendance différente, ne peut pas être chez vous, ni dans aucun pays, pas plus qu'elle n'a été chez nous, l'effet d'une loi unique, et faite dans un moment; aucun homme sensé ne pensera jamais à y parvenir par ce moyen.

Je crois, Monsieur, que beaucoup d'habitans du continent se font une fausse idée de la condition d'un roi de la Grande-Bretagne. Il n'est point un officier exécutif, il est un véritable roi. S'il ne cherche pas à s'embarrasser dans de méprisables détails, s'il ne veut pas se dégrader lui-même, en s'occupant de misérables discussions de parti, je suis fort éloigné de penser qu'un roi de la Grande-Bretagne, dans tout ce qui l'intéresse, en sa qualité de roi, ou même en qualité d'homme raisonnable, et qui combine son intérêt public avec sa satisfaction personnelle, jouisse d'un pouvoir moins réel, moins solide, moins étendu que n'étoit celui de roi de France avant cette misérable révolution. Le pouvoir

direct du roi d'Angleterre est fort con-
 ble. Son pouvoir *indirect*, et par-là
 son pouvoir le plus assuré, est véritable-
 grand. Le roi d'Angleterre ne manque
 de ce qui assure la dignité, de ce qui
 splendeur, de ce qui maintient l'au-
 de rien sur-tout de ce qui procure la c
 ration au dehors. Quand est-il arrivé
 roi d'Angleterre aie manqué de ce qu
 voit le faire respecter, rechercher,
 être même craindre dans aucun
 l'Europe?

Je suis constamment d'opinion q
 états-généraux, en trois ordres, sur le
 pied qu'ils ont été tenus en 1614, étoi
 ceptibles de se combiner avec conven
 harmonie à l'autorité royale. Cette co
 tion, de vos états-généraux, étoit la
 sentation naturelle, et la seule just
 France.

Elle avoit pris son origine, dans la co
 habituelle, dans les relations mutuell
 dans les droits réciproques des homm
 l'avoit pris, dans les circonstances p
 lières au pays, et dans l'état où se trou
 les propriétés. Le misérable plan de v
 tres actuels, n'est pas de former une
 tution convenable à la nation, mais a
 traire de détruire les conditions, de dis
 les relations, de changer l'état de la
 et de bouleverser les propriétés, pour
 leur patrie susceptible de la constitutio
 ont formée dans leur extravagante théo
 Jusques au tems où vous auriez pu

d'un usage effectif, ce grand et rare ouvrage, qui ne peut être le fruit que d'un travail long et assidu, et dont la perfection mérite une immortelle louange,

A Work of Labour long, and endless Praise.

La combinaison des forces opposées ; il eut été nécessaire d'apporter la plus grande précaution contre l'affoiblissement de l'autorité royale, qui seule étoit capable de maintenir dans l'ensemble nécessaire, les parties hétérogènes entr'elles, qui composoient vos états. Mais dans le moment présent, toutes ces considérations sont devenues hors de propos. Dans quelles vues s'occuperait-on à discuter et rechercher les limites convenables à l'autorité royale ? votre roi est en prison. Que serviroit de spéculer sur la juste mesure, sur l'étendue utile de la liberté ? Il n'est que trop, que beaucoup trop douteux, que la France ne soit pas mûre pour la liberté, dans quelque étendue que ce soit. Les hommes sont en état de jouir de la liberté civile, exactement dans la même proportion, où ils sont disposés à contenir leurs passions par les liens de la morale, dans la même proportion, que leur amour pour la justice est supérieur à leur cupidité, dans la même proportion, où la solidité et la justesse de leur entendement, est au-dessus de leur vanité et de leur présomption, dans la même proportion, où ils sont prêts à préférer les conseils des bons et des sages à la flatterie des fripons. La société ne peut admirer s'il n'existe quelque part un pouvoir qui restreigne les volontés

*en a
lefs*

et les passions individuelles, et me
pouvoir a d'énergie et de force, dans
rieur de la conscience des hommes, p
faut-il à celui qui leur est étranger. C
décret immuable de l'éternelle consti
que la liberté ne peut être l'apanage
hommes livrés à leur passions, qui le
gent continuellement des fers.

Ceux de vos concitoyens qui ont pr
sus en France, ont été, sur eux-mêm
exécuteurs de ce jugement terrible
appel. Ils jouissoient. il n'y a que peu d
de ce bonheur qui approche de si p
bonheur de la liberté, celui d'un gou
ment monarchique, doux et patern
l'ont méprisé à cause de sa foiblesse
constitution sagement balancée leur
offerte; mais elle ne s'est pas trouve
forme à leur goût, convenable à leur
sitions. Ils ont voulu se faire à eux-mêm
sort, ils se sont laissé emporter à une
effrénée de meurtres, de pillages et
bellion. Leur succès a été de soumet
patrie à une insolente tyrannie, sous
de maîtres cruels et inexorables, e
condition si obscure, qu'à peine ils avo
connus jusqu'à présent. La force et
tique qui les ont portés à la place qu
usurpée, ne sont pas celles des gran
mes d'état, ni des grands généraux
moyens ont été les incendies, les assa
les vols et les pillages des maisons, l
positions de fausses nouvelles, l'empl
dres de l'autorité légitime contrefai

d'autres crimes , objets de la sévérité des tribunaux ordinaires. L'esprit de leur gouvernement est bien d'accord avec ces moyens employés pour s'en emparer. Ils se conduisent comme des voleurs , qui pillent la maison qu'ils ont forcée , et non pas comme des conquérans , qui ont soumis une nation.

Il y a chez vous une autre classe d'hommes en opposition apparente , mais apparente seulement , avec eux ; ils se sont donnés le nom de *modérés*. Ces messieurs , si je juge bien de leur conduite , sont une espèce d'hommes , qui approuvent au fond de leurs cœurs , tout l'ensemble de la nouvelle constitution , mais qui sont contents d'éloigner d'eux le fardeau des plus atroces de ces crimes , qui ont servi à établir cette belle constitution à laquelle ils applaudissent. Gens qui semblent agir , comme s'ils étoient persuadés qu'il est possible de décevoir , sans tromperie , de dérober , sans injustice , de bouleverser tout , sans violence. Il leur conviendrait fort d'usurper le gouvernement de leur pays , sous le manteau de la décence et de la modération. Dans la réalité , ils ne méritent d'autres éloges , que celui de s'être engagé dans des entreprises désespérées , avec peu de force d'âme. Ils ne sont pas justes , seulement ils manquent d'activité et de méthode dans leurs injustices. Ce qui leur manque pour de grandes et criminelles machinations , ce n'est pas de les concevoir , c'est la vigueur et l'énergie qui pourroient les exécuter. Ils prévoient , qu'au pis-aller , ils se trouveront au second rang , et voyant que d'autres les ont

devancés dans la route de l'usurpation de pouvoir qu'ils n'étoient pas en état de conserver, ils envierent à leurs successeurs ce fruit naturel de leurs crimes. Ils furent au reste du genre humain, qui les accablèrent de mépris et de son indignation (1), de ne pas monter aux places, dont ils seroient susceptibles, à la faveur de l'apparente modération avec laquelle ils semblent disposés à se contenter de ce qui paroît le moins mauvais et le moins désastreux, qu'ils poursuivent en vain. Mais de tels hommes sont naturellement prisés par ceux dont l'esprit est capable de concevoir, et le cœur d'exécuter ce qui par les moyens nécessaires à la conduite d'une entreprise criminelle, mais hardie et téméraire, les placeront dans une classe inférieure et ne les emploieront que comme des instrumens subalternes. Ils seront réduits à l'état de Fairfax de vos Cromwell. S'ils ont de bonnes intentions pures, pourquoi ne pas employer les bras des honnêtes gens, pour venir à bout de vaincre avec eux, contre les inventions de la chanceté, et les théories de l'ignorance et de la folie, ce gouvernement libre, et les formes antiques, légitimes et sages, qui fut proposé au printems de l'année

(1) *They to join run them down with the
of Mankind, with pursuer their offenses.*
possible de rendre d'une manière plus claire
français, cette expression très-énergique de
qui fait allusion à des loix particulières à
seule.

ne s'y déterminent, ils deviendront la honte des deux partis, tantôt l'instrument aveugle, tantôt l'embarras, de celui dont ils approuvent les vues, tandis qu'ils en décrient la conduite.

De tels hommes sont destinés à être à jamais le jouet des tyrans. Jamais ils ne peuvent obtenir la liberté pour eux, jamais ils ne peuvent en faire jouir leurs concitoyens.

Vous me demandez aussi, Monsieur, si nous avons des comités de recherches, ah, Monsieur, Dieu nous en préserve ! un comité des recherches, est un instrument nécessaire de la tyrannie et de l'usurpation, ainsi nul étonnement qu'il ait été promptement établi par vos maîtres actuels, quand à nous, il n'est pas à notre usage.

Excusez, Monsieur, la longueur de cette lettre, j'ai été assez occupé depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Et je n'aurais pas trouvé le tems de vous répondre, si les fêtes ne m'eussent permis de profiter du loisir de la campagne. Maintenant je suis rappelé à des devoirs, que je ne puis ni ne veux négliger. Je dois retourner incessamment à mes anciens combats, contre la corruption et l'oppression, qui ont infecté nos domaines dans l'orient. Je dois perdre entièrement de vue, celles qui tourmentent la France.

Nous autres Anglois, nous ne pouvons pas travailler avec autant d'opiniâtreté que les Français. Nous ne pouvons pas nous passer de fréquens relâches ; vous êtes naturellement plus susceptibles d'une application plus

soutenue. Je ne connoissois pas cet
de votre caractère national, avant le
que je fis en France en 1773. Dans
actuelle, cette disposition au travail
plutôt s'être accrue que diminuée. D
assemblée, vous ne prenez pas de r
même les dimanches, et nous, nous
deux jours par semaine, outre les
fêtes, et des vacances de cinq ou
pendant l'été et l'automne. Je crois
continuité d'un travail sans relâche
des membres de votre assemblée, est
causes, des maux qu'ils ont fait. Il
cile à ceux qui travaillent sans cess
mer de justes jugemens; vous ne vou
jamais le tems d'être de sang-froid. Vou
mettez jamais à même de considérer
véritables points de vue, les travaux
avez achevés, avant de décider leur
finale. Vous ne pouvez jamais régler
pour l'avenir, sur l'expérience de
de ceux que vous avez adoptés les
Vous n'allez jamais dans les provinces
observer tranquillement et impartiale
fet que vos réglemens ont produit
exécution. Vous ne pouvez pas senti
tement et par vous-mêmes, si vos
rendu le peuple plus heureux ou p
ou si au contraire elles ont augmen
sère et sa corruption. Vous ne po
voir de vos propres yeux les souffran
afflictions, dont vos dispositions son
ses. Vous ne les connoissez que de

(99)

les rapports de gens qui flattent toujours la puissance régnante , et qui au milieu même de leurs plaintes et de leurs doléances , enflamment vos esprits, contre ceux même qui sont opprimés. Un des effets d'un travail sans relâche , est de laisser brûler sa bougie jusqu'au bout , et de demeurer dans l'obscurité. *Malam eorum negligentiam quam istorum obscuram diligentiam.*

J'ai l'honneur d'être , etc.

EDM. BURKE.

Beaconsfield , le 19 Janvier 1791.

De l'imprimerie de BRIAND, rue Pavée
Saint-André-des-Arts, N^o. 22.